

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. J.-C. BRULHART,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,
Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART,
M. CHAMBERS, J.-M. DEVAUD, P. DI SANTOLO, K. DÖRIG,
P. DOUDIN, M. DUMALLE, R. ECUYER, C. FEUSIER,
J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN,
J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY,
J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE,
J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER,
L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et
L. ZWICK-MERCHAN.

Sont excusés : M. CHARPIER et Mme DESPOND

MM. J.-C. DUCROT, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Assermentation de M. Kurt Dörig (Parti libéral), en remplacement de Mme Karine Mauron, démissionnaire.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Délibération présentée par la commission des sports relative à l'octroi d'un prêt sans intérêts de **CHF 55'000.-** en faveur du Club des patineurs de Meyrin (CPM) section hockey afin de pallier à un manque de liquidités de sa trésorerie (projet No 40/2006). **Rapport de la commission des sports** (Mme Girardet, Ind).

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 281'000.-** destiné à financer les travaux de rénovation des installations de la chaufferie de l'école des Champs-Fréchets et les raccordements en énergie de la nouvelle crèche (projet No 17a/2006). **Rapports des commissions d'énergie, bâtiments et gérance** (M. Boccard, R) et **des travaux publics** (M. Iswala, S).
7. Résolution présentée par le Conseil administratif demandant au Conseil municipal de soutenir la demande de réexamen de la position d'un établissement post obligatoire aux Vergers auprès du président du Département du territoire (projet No 14/2006).
8. Résolution relative à l'approbation du plan No xxx de référence à l'élaboration du plan localisé de quartier défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï du plan directeur du quartier de Cointrin (projet No 15/2006). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. Hulliger, Ind).
9. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Zwick-Merchan, Adg).
10. Projets de résolutions.
11. Projets de motions.
12. Propositions individuelles.
13. Questions.

* * *

1. **Assermentation de M. Kurt Dörig (Parti libéral), en remplacement de Mme Karine Mauron, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de M. Brulhart, président, à l'assermentation de **M. Kurt Dörig** qui remplace Mme Mauron, démissionnaire.

M. Dörig prend place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

* * *

2. Communications du Bureau

En premier lieu **M. Brulhart** demande si quelqu'un a une remarque à exprimer quant à l'ordre du jour.

M. Girardet s'étonne que le Conseil administratif ait pris l'initiative de proposer une résolution relative à l'emplacement d'un établissement post-obligatoire aux Vergers, alors que ce n'est pas dans ses prérogatives selon le règlement du Conseil municipal. Il est d'autant plus surpris que, lors du Municipal du 21 novembre dernier, le Conseil administratif a annoncé avoir envoyé un courrier à M. Cramer pour demander que soit réétudiée l'implantation d'un établissement post-obligatoire sur le site alternatif du Mandement. M. Girardet rappelle avoir alors fait part du mécontentement des conseillers municipaux dans la mesure où, jusqu'à ce jour, ils avaient accepté d'implanter cet établissement au-dessus du lac des Vernes.

Aussi il propose de transformer le point 7 de l'ordre du jour en une proposition du Conseil administratif, et il attend que ce dernier adresse un nouveau courrier à M. Cramer afin de démentir sa prise de position anticipée sur une demande présentée ce soir et qui n'a pas encore obtenu l'aval du Municipal.

M. Ducrot répond que le Conseil administratif tient à respecter l'initiative du Lac des Vernes qui a été soutenue par 70% du corps électoral et dans laquelle était prévu l'aménagement d'un lac entouré de verdure. L'Etat a effectivement proposé d'implanter un collège au sud du lac mais le Conseil administratif entend réagir à ce projet en demandant le respect de la volonté populaire.

Toutefois, celui-ci est conscient que la construction de ce collège et d'une salle omnisports est indispensable et c'est pourquoi il a jugé opportun de réserver un terrain à cet effet à l'angle de la route de Meyrin et de l'avenue Louis-Rendu.

M. Ducrot ajoute que le Conseil administratif souhaite également que les eaux claires de la Commune puissent se régénérer. Or, pour ce faire, le lac ne doit pas être réduit à une portion congrue.

Enfin, il note que, selon la loi sur l'administration des communes et le règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif peut proposer au Conseil de se prononcer sur une résolution. Quoi qu'il en soit et quel que soit le terme utilisé, il souhaite qu'elle soit traitée par le Conseil municipal.

Pour **M. Girardet**, l'ordre du jour doit être modifié car ce n'est pas au Conseil administratif de demander au Municipal de faire quelque chose mais le contraire. Aussi, il propose de remplacer le terme "résolution" par "proposition du Conseil administratif".

M. Brulhart passe aux communications du Bureau et fait part tout d'abord des vœux adressés au Conseil par le comité de gestion du Jardin Robinson.

Il donne ensuite lecture des courriers suivants :

a) Lettre du 28 novembre 2006 de la Musique municipale de Meyrin :

Concert de Noël

*Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,*

Nous avons le plaisir de vous convier à notre traditionnel Concert de Noël qui aura lieu à la salle Antoine-Verchère le 15 décembre 2006 à 20h00.

Lors de cette soirée vous aurez le plaisir d'apprécier le travail de nos élèves de l'école de musique ainsi que celui de notre harmonie.

A l'issue de ce concert, nous nous réjouissons de partager un moment de convivialité autour d'un verre de vin chaud.

Dans l'agréable attente du plaisir de vous rencontrer lors de notre concert, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations et profitons de ce courrier pour vous adresser d'ores et déjà nos meilleures vœux pour 2007.

*Le Secrétaire :
Philippe Fosserat*

*Le Président :
Eric Bertschy*

b) Lettre du 27 novembre 2006 de l'Association des intérêts de Cointrin :

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre traditionnel

ARBRE DE NOEL

au cours duquel sera présenté un spectacle, joué et chanté par tous les élèves de l'école de Cointrin, sous la direction du corps enseignant, aura lieu le :

mardi 19 décembre 2006 à 19h00 à la salle de Cointrin

Nous serions très honorés de votre présence lors de cette sympathique manifestation ainsi qu'au vin chaude de l'amitié qui la suivra. Nous vous informons que ce spectacle sera donné à 14h30 le même jour, en primeur, à nos Anciens lors de leur goûter de fin d'année, également à la salle de Cointrin.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer lors de cette fête, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

*Pour le comité
Maurice Willemin*

- c) Lettre adressée au président du Conseil municipal par Mme Gouzer le 30 novembre 2006 :

Concerne : demande d'audition par le Conseil municipal

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, j'ai recouru contre la décision d'approbation des plans de l'Office fédéral des transports, dans la mesure où celle-ci concernait le tracé et l'implantation du tram dans le secteur Lect-Vaudagne, ce dont je vous avais informé par courrier du 19 septembre.

L'annonce de ce recours a provoqué un certain nombre de réactions qui m'ont permis de constater que de nombreux habitants de Meyrin (y compris parmi ceux qui sont le plus concernés par le projet) n'ont pas du tout pris conscience des changements qui s'annoncent à Meyrin avec l'arrivée du TCMC.

Bien que les membres du Conseil municipal sont sans doute mieux renseignés que la majorité de leurs concitoyens meyrinois, il serait sans doute utile que je vienne vous expliquer pourquoi j'ai estimé devoir déposer ce recours et pourquoi l'Association des commerçants du Centre commercial a fait de même.

En effet, dans la mesure où la vitalité de la Cité de Meyrin est la condition sine qua non de la prospérité du centre commercial dont je suis propriétaire, je suis naturellement directement concernée par tout ce qui pourrait l'affecter, jusqu'à mettre en danger sa survie.

La présente a donc pour objet de vous prier de bien vouloir me donner l'occasion de m'exprimer, soit devant l'une de vos commissions (finance ou urbanisme), soit devant le Conseil municipal, pour expliquer pourquoi j'ai estimé devoir déposer ce recours dont le but est essentiellement de demander aux autorités cantonales (le cas échéant en accord avec les autorités communales), de réévaluer de façon approfondie l'interaction et l'interdépendance entre le CCM et le centre de la Cité de Meyrin, ainsi que la mobilité dans celle-ci. J'observe que cette étude urbanistique ne semble pas avoir été faite et, en particulier, qu'aucune variante à l'implantation actuellement prévue n'a, à ma connaissance, été étudiée.

Il est naturellement de la compétence des autorités cantonales, en accord avec les autorités communales, de décider en définitive de ce qui est le mieux pour la Commune et je ne prétends pas me substituer à ces autorités. Néanmoins, je suis convaincue que certaines questions méritent d'être largement débattues avant que des mesures difficilement révocables ne soient prises. C'est à ce sujet que je souhaiterais, si vous le voulez bien, pouvoir m'exprimer.

Par la même occasion, et si la commission ou le Conseil municipal le souhaite, je suis à disposition pour faire le point sur le projet de parking souterrain.

Dans l'attente de savoir si ma demande d'être auditionnée est acceptée, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Elka Gouzer

M. Brulhart annonce que le Bureau propose de renvoyer cette lettre à la commission des transports.

M. Devaud pense qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'écouter toutes les propositions émises quant à la circulation dans la zone en question. Bien que la pétition des habitants de Champs-Fréchets au sujet du tracé du TCMC soit irrecevable, il estime que la réflexion doit être poursuivie puisque les travaux n'ont pas encore commencé. Ce serait un manque de démocratie de ne pas auditionner Mme Gouzer, ajoute **M. Devaud** qui précise qu'il ne s'agit pas de défendre ses intérêts mais de prendre note de ses remarques qui pourraient être utiles à tous. Dans cette optique, il propose qu'elle soit reçue par une commission élargie.

M. Girardet rappelle que toute la problématique de la circulation dans la zone concernée, des entrées dans le parking et du tracé du tram, a déjà été discutée en commission d'urbanisme et il est donc favorable au renvoi en commission des transports élargie.

M. Brulhart met aux voix le renvoi du **courrier de Mme Gouzer** à la **commission des transports élargie**.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Locaux pour les institutions communales et associatives

Faisant suite à la résolution présentée par M. Pierre Boccard, au nom du parti radical, votée le 11 avril 2006, les services d'actions sociale et jeunesse ainsi que de gérance et entretien des bâtiments ont préparé un tableau récapitulatif des besoins en locaux des associations meyrinoises, qui ont été établis par les chefs de service.

Cette analyse sera présentée à la commission de gérance et entretien des bâtiments élargie qui aura ainsi l'occasion d'en débattre.

Directions d'écoles

Par courrier du 7 décembre 2006, nous avons transmis à M. Charles Beer, président du Département de l'instruction publique, la motion relative aux directions d'écoles présentée par M. Jean-Paul Mouraret, au nom du parti radical, et votée le 21 novembre 2006. Nous avons plus particulièrement demandé à M. Beer de nous donner plus d'informations sur les lieux de travail des directeurs d'écoles et sur leur cahier des charges, ceci dans le but de connaître les éventuelles répercussions financières qui en résulteront pour la Commune et de pouvoir déterminer les relations que les services communaux devront entretenir avec ces personnes.

Inspectorat des écoles

Par courrier du 4 décembre 2006, M. André Piguet, inspecteur des écoles de Meyrin-village et de Monthoux, nous a annoncé son départ à la retraite. Il sera remplacé par M. Salvatore Chudzinski.

Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale

Nous vous informons que le Conseil de la Fondation a tenu sa première séance ce lundi 11 décembre lors de laquelle il a formé son bureau comme suit :

Président: M. Jean-Claude Ducrot
Vice-président: M. Carlo Wyss
Trésorier: M. Roland Sansonnens
Secrétaire: M. Gérald Hoiler

A cette occasion, le Conseil de la Fondation a décidé de procéder en premier lieu à la rédaction d'un règlement d'allocation des fonds.

* * *

4. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

5. Délibération présentée par la commission des sports relative à l'octroi d'un prêt sans intérêts de CHF 55'000.- en faveur du Club des patineurs de Meyrin (CPM) section hockey afin de pallier à un manque de liquidités de sa trésorerie (projet No 40/2006). Rapport de la commission des sports (Mme Girardet, Ind)

Mme Girardet donne lecture de son rapport :

"La commission des sports s'est réunie le 14 novembre 2006 sous la présidence de M. Jean-Marc Devaud, en présence de M. Ducrot, maire et conseiller administratif en charge du dicastère des sports, et de M. David Genequand, chef de service.

Après les salutations d'usage, le président trace un bref historique de la séance du 9 mai au cours de laquelle le comité du CPM a été entendu et dont voici un résumé de la situation :

Le 10 avril 2006, Genève-Servette a mis fin à la collaboration entraînant des conséquences désastreuses. Réorganisation du mouvement espoir pour accueillir des jeunes dont l'appartenance est essentiellement meyrinoise et qui évoluaient au Genève-Servette, d'où nécessité d'obtenir plus de glace le vendredi soir et une tranche horaire de deux heures le dimanche en milieu de journée pour organiser un match. Le club demande également à la commune de Meyrin d'augmenter la subvention afin de couvrir non seulement le coût de la location de la glace, mais également tous les coûts liés aux déplacements. Le bilan financier de l'exercice 2005-2006 se soldera par un déficit d'environ CHF 45'000.-. Ce déficit s'explique surtout par le départ du responsable publicité qui n'a pas permis à plusieurs dossiers sponsoring d'être finalisés et de rechercher d'autres sponsors. Une société anonyme a été créée et les actions mises en vente dès avril. Le retour aux chiffres noirs est une priorité et le club espère que la S.A. pourra apporter plusieurs produits de soutien financier. Le club demande également l'octroi d'un prêt de CHF 100'000.-. Cet apport d'argent permettra de constituer un petit fonds de roulement destiné à gérer les finances jusqu'à la finalisation des ventes d'actions.

La séance du 20 juin a été essentiellement consacrée au débat sur :

1. augmentation de CHF 26'000.- de la subvention dévolue aux heures de glace à l'extérieur;
2. obtention d'un prêt de CHF 100'000.- sans intérêts pour régler les problèmes de liquidités et couvrir le déficit de CHF 45'000.-;
3. heures de glace supplémentaires vendredi soir et dimanche entre midi et 14h00.

Pour les détails de ces débats, je vous prie de vous référer aux procès-verbaux y relatifs.

Suite à l'assemblée générale du CPM début novembre, il semble qu'un certain nombre de problèmes entendus au début de l'été se soient aplanis. Le comité a été étoffé et l'organigramme réorganisé pour une meilleure dynamique de la saison. Ce soir, il convient de débattre de l'obtention d'un prêt de CHF 100'000.- sans intérêts, remboursable à raison de CHF 25'000.- par année, pour régler les problèmes de liquidités et couvrir le déficit de CHF 45'000.-. Le 28 août 2006, la Commune a reçu une lettre avec les budgets (budget consolidé 2006-2007, budget mouvement espoir, budget CP Meyrin); ces documents ont été distribués aux commissaires. Sans le prêt de la commune de Meyrin, on peut y voir perte de CHF 67'136.32 et, avec le prêt octroyé, un excédent de CHF 32'863.68. La projection 2007-2008 avec le prêt montre un excédent de CHF 24'321.88.

M. Ducrot se montre sceptique. Peut-on légalement être directement ou indirectement actionnaire d'une société ? Cet argent servira-t-il à apporter des liquidités pour consolider la société anonyme ? En outre, il trouve la volonté de remboursement ambitieuse : le CPM sera-t-il vraiment à même de garantir un remboursement de CHF 25'000.- par année ? Reste la question fondamentale de l'égalité de traitement. Si la Commune assume la prise en compte du déficit au terme de la saison, elle permet à une société de vivre. Il y a eu un précédent avec le FC Meyrin avec le prêt de CHF 150'000.-.

Selon le président, la S.A. n'est pas en cause, car financée par l'intermédiaire d'actions achetées et le prêt demandé n'en est pas le but. La constitution des sociétés anonymes par les clubs sert de protection pour les mouvements juniors et pas pour devenir riches, ajoute un commissaire.

S'ensuit un débat entre les commissaires, mais dans l'ensemble ils se montrent favorables à l'égalité de traitement, à l'octroi du prêt sans intérêts avec des conditions de remboursements favorables. Il est également rappelé l'important engagement bénévole des gens qui gèrent la structure du club le soir après leur travail. La démarche globale entraîne une prospérité saine pour les jeunes.

Et si les clubs agissent dans un consensus de peur pour leur société, les conseillers municipaux se doivent d'être réalistes en épongeant d'abord le déficit et en leur donnant après la possibilité d'un prêt.

M. Ducrot souligne que si la Commune éponge le déficit de CHF 45'000.- et avance CHF 55'000.-, la somme est différenciée et c'est plus avantageux pour le club. Il faut alors un projet de délibération de CHF 55'000.- avec les modalités de remboursement.

Un consensus semble se dessiner parmi les commissaires autour d'un prêt de CHF 45.000- pour éponger le déficit. Il est aussi question de la Fondation du casino pour les CHF 55'000.- restants. Un débat a eu lieu dans le cadre du budget pour CHF 200'000.- de recettes provenant de la Fondation du Casino prévues pour le Forum ; le problème est une question d'interprétation dans un budget et il ne s'agit pas ici d'éponger un déficit. La Fondation du casino doit venir en aide à tous les mouvements juniors sur la Commune et les membres des clubs sportifs devraient savoir qu'ils peuvent compter sur cette fondation et venir avec des propositions et des projets. Toutefois la Fondation du casino est destinée aux projets sportifs et culturels de création. La loi sur les maisons de jeu exclut de prendre en charges des frais réguliers qui reviennent d'année en année.

Quel que soit le mode de financement des clubs sportifs, culturels ou sociaux, il y a un apport de fonds (cotisations, etc.), rappelle M. Ducrot. La Commune donne les subventions à la fin de l'année sur la base des comptes de la saison écoulée (et non de budgets). La Commune détermine un quotient qui correspond à la couverture indirecte d'un déficit. Un club ne peut pas vivre sans la contribution communale.

Un commissaire estime que les conseillers municipaux doivent apporter de l'oxygène pour leur permettre de respirer quelques années en prenant en charge le déficit hors du contexte du prêt.

Le président met aux voix les deux points suivants :

1. accorder un prêt de CHF 100'000.- au CPM;
2. remboursement de la dette de CHF 45'000.- et avance de trésorerie de CHF 55'000.- au CPM, avec remboursement sur 4 ans.

Vote de la proposition N° 2 : 9 oui et 1 abstention.

Face à la majorité acquise pour la proposition N° 2, la proposition N° 1 d'accorder un prêt de CHF 100'000.- est abandonnée et non votée.

Suite au vote, les CHF 45'000.- seront mis en dépassement des comptes de la somme prévue au budget. Indépendamment de cela, une délibération est nécessaire pour le prêt de CHF 55'000.- (dans "comptes transitoire") et elle sera présentée au Conseil municipal."

M. Mouraret donne lecture de la position des radicaux :

"Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Le club des patineurs de Meyrin, dans sa section hockey, nous a soumis une demande de prêt de CHF 100'000.- destiné à palier un manque momentané de liquidité dans sa trésorerie.

Bien qu'il ne faille en aucun cas confondre la commune de Meyrin avec un organisme bancaire, la commission des sports a décidé d'entrer en matière sur cette demande et d'y donner suite.

Les considérants ayant été pris en compte par les commissaires se basent sur l'équité à respecter dans ce domaine, en regard de cas similaires soumis précédemment et entérinés par le Conseil municipal, constituant en soit une sorte de jurisprudence.

Un des points qui a fortement pesé dans la balance, c'est la volonté du club de parler de prêt et de s'engager à rembourser cette avance dans un délai raisonnable. Toutefois, comme dans ce montant était compris la couverture d'un déficit d'environ CHF 45'000.-, les conseillers, toujours à titre de l'équité ont estimé qu'il n'était pas juste que le club doive rembourser cette partie alors que d'autres clubs s'étant trouvés dans une situation similaire n'ont pas été tenus de le faire.

En conséquence, la commission des sports a décidé dans sa grande sagesse de dissocier les deux montants, d'assumer la couverture de déficit à fonds perdu et de ne prêter que la différence nécessaire à l'atteinte des CHF 100'000.- initialement demandés. C'est donc d'un prêt remboursable, sans intérêts, de CHF 55'000.- dont il est question.

Le groupe radical, bien qu'ayant conscience du danger de la mise en route d'une pratique qu'il conviendra de limiter au maximum, a décidé pour les raisons qui précèdent de voter favorablement cette délibération."

Mme Revillet fait part de la position des socialistes :

"Un petit rappel. Durant l'année 2006, la Commune a prêté CHF 150'000.- au FC Meyrin et elle a versé CHF 40'000.- au Basketball-club de Meyrin-Grand-Saconnex, sans parler de la couverture des déficits de ces mêmes clubs durant l'année 2005.

Nous tenons toutefois à préciser que nous pensons que c'est une manière peu efficiente de fonctionner et très injuste car les clubs qui gèrent bien leurs budgets se trouvent préférentiellement.

Les clubs bénéficient de subventions de différents ordres (administrative, générale, jeunes) et c'est un système qui fonctionnait de manière satisfaisante. Il semble que ce ne soit plus le cas et nous pensons nécessaire de discuter le subventionnement des clubs sportifs, plus particulièrement en rapport avec leur première équipe. A notre avis, cela devrait être mis au programme de la prochaine législature.

Le groupe socialiste soutiendra ce prêt de CHF 55'000.- selon le préavis de la commission des sports, ne serait-ce que par égalité de traitement entre les clubs.

Je vous remercie."

M. Jimenay donne connaissance de la position de son groupe :

"Aussi loin que remontent les souvenirs et autres écrits de l'histoire du PDC à Meyrin, notre parti a toujours soutenu de manière appropriée la promotion et le développement de la culture et du sport dans la Commune.

Aujourd'hui, le club des patineurs nous interpelle et nous demande de soutenir son action par une avance de trésorerie afin de pallier à son manque passager de liquidités.

Eu égard à l'effort fourni par les dirigeants, dans la restructuration de l'organigramme, mais surtout avec le profond respect qui inspire le travail des fidèles bénévoles qui s'investissent sans compter pour faciliter à la jeunesse meyrinoise la pratique de ce sport fort attractif, notre groupe soutiendra sans réserve la délibération 40/2006, ouvrant un crédit de CHF 55'000.- que la commission des sports, dans sa grande sagesse, nous présente aujourd'hui.

Par ailleurs, je tiens à remercier tout particulièrement Mme Girardet pour son excellent rapport. J'en profite également pour lui demander d'apporter une légère correction en précisant que c'est le PDC qui a proposé en commission de porter le prêt à CHF 55'000.- et d'effacer le déficit de CHF 45'000.-."

M. Tschudi fait la déclaration suivante :

"Les Verts de Meyrin-Cointrin ne s'opposeront pas à l'octroi d'un prêt sans intérêts de CHF 55'000.- en faveur des hockeyeurs du CP Meyrin, mais ne le voteront en tout cas pas de gaîté de cœur. Lorsque nous avons accordé un tel prêt au Meyrin FC pour pallier à des erreurs liées à la volonté de ce club de jouer dans la cour des grands sans en avoir les moyens, nous avons rendu attentif au précédent que nous étions en train de créer. En effet, les patineurs ont raison de revendiquer une égalité de traitement, comme pourrait le faire à l'avenir l'ensemble des sociétés sportives. Elles ne le feront pas, puisqu'elles sont dirigées pour la plupart par des habitants de Meyrin animés d'un esprit citoyen et donc également soucieux d'une répartition raisonnable des deniers publics.

Si nous acceptons donc de voter encore une fois un prêt sans intérêt, c'est essentiellement dans un souci d'égalité de traitement. C'est aussi parce que nous avons l'assurance du remboursement de la dette, ne serait-ce que par une réduction future des subventions, si nécessaire.

Ces octrois répétés de prêts donnent toutefois un signal que certains pourraient être tentés de mal interpréter. En effet, s'il suffisait de s'adresser à la mairie lorsque l'on a engagé des dépenses supérieures à ses rentrées, il y a fort à parier qu'animés par un désir d'aller toujours plus loin, il y aurait une certaine relâche dans la rigueur financière de certains clubs. Ce n'est pas parce que le club photo a de grands cinéastes, que la collectivité publique a l'obligation de financer de grands films. Lesdits cinéastes réalisent des œuvres en fonction des moyens qu'ils arrivent à mobiliser. Il devrait en aller de même pour nos grands sportifs.

Il est important que les clubs gardent toute la responsabilité de leur gestion financière et ne se reposent pas sur l'aide communale, surtout s'il s'agit de sports qui mêlent amateurisme et professionnalisme. Il est donc important que les critères d'octroi de subventions soient précisés. Une société qui se verrait confrontée à des dépenses imprévues aurait toujours la possibilité de solliciter une rallonge, mais avant d'engager des fonds supplémentaires, de sorte que la Commune ait toute la latitude d'accepter ou de refuser sans être exposée ultérieurement à des chantages détestables, tels que nous les avons connus (le club va droit à la faillite, les jeunes vont se retrouver à la rue, etc.). Nous saluons donc la volonté de la commission des sports d'explicitier notre politique de subventionnement afin qu'elle soit parfaitement transparente pour l'ensemble des clubs et des contribuables meyrinois. C'est la troisième raison pour laquelle nous ne refuserons pas le prêt au CP Meyrin ce soir."

M. Ballaman annonce que l'Alliance de gauche ne veut pas mettre des bâtons dans les roues des clubs sportifs qui doivent être traités de manière équitable. Toutefois, ceux-ci doivent être mis en face de leurs responsabilités financières car si la Commune a le devoir de soutenir le développement du sport pour les jeunes ainsi que des infrastructures pour tous, il faut toutefois se demander si elle doit poursuivre son soutien au paiement des salaires des sportifs d'élite.

En conclusion, il note qu'il s'agira de veiller à ce que de telles aides ne deviennent pas systématiques, ce qui pourrait occasionner le lancement de référendums.

Mme Zwick-Merchan constate que les clubs de football, de hockey et de basket-ball sont ceux qui demandent le plus de subventions et d'aides financières pour combler leurs déficits. Elle note que la commission des sports a donné une suite favorable à ces requêtes, ce qui implique qu'elle a fait le choix du soutien au sport d'élite.

D'autre part, elle signale avoir proposé que les clubs recherchent plus de sponsors privés et qu'il lui a été répondu par des membres du PDC et du parti radical que c'était impossible. Or, elle fait remarquer que ces deux partis veulent tout privatiser mais n'hésitent pas dans le cas présent à faire appel aux deniers publics.

M. Kirschmann annonce que le groupe libéral soutiendra cette délibération sans hésitation car la survie des clubs est de plus en plus difficile en raison du manque de sponsors. De plus, il est heureux de voir que ces clubs obtiennent d'excellents résultats qui sont la preuve de leur engagement et d'une bonne ambiance, résultats qui ont des répercussions positives sur la jeunesse.

M. Devaud répond à Mme Revillet qu'une commission des sports s'est déjà réunie pour discuter du soutien ou non aux sports d'élite et que ce sujet préoccupe l'ensemble des conseillers. Il n'est pas facile de prendre une décision mais il a d'ores et déjà été décidé que le sponsoring dans le cadre du Municipal ne serait pas admis, ni l'acquisition d'actions dans une société anonyme.

Quant à lui, il considère qu'il faut soutenir les clubs et associations culturelles mais sans être leurs bailleurs de fonds, et qu'une solution satisfaisante pour tous devra être trouvée de manière à avoir une équité entre les différentes associations.

M. Devaud tient encore à faire remarquer qu'il n'est pas un lobbyste mais que ces sociétés apportent beaucoup à la Commune.

Enfin, il estime que Mme Zwick-Merchan n'a pas compris la position défendue par les démocrates-chrétiens en commission.

M. Girardet n'accepte pas que M. Ballaman émette des menaces de référendums mais ne les craint pas du moment qu'il s'agit d'un acte démocratique. Il pense qu'il faut plutôt redouter les actes d'incivilités qui pourraient être en recrudescence si la Commune n'apportait pas un soutien aux diverses associations.

En conclusion, il approuvera cette délibération car les sociétés sportives méritent l'aide de la Commune puisqu'elles contribuent à l'intégration et l'éducation des jeunes.

M. Schweizer propose à Mme Zwick-Merchan d'adhérer à un club et d'aller à la recherche de sponsors afin qu'elle se rende compte des difficultés que cela représente.

M. Hulliger relève que plusieurs clubs sportifs meyrinois ont d'excellents résultats et il considère que tout sportif a pour but et le droit de viser le plus haut possible. Si ces clubs ont une grande importance dans la formation des jeunes, ils ont aussi une première équipe qui est l'image de marque du club. L'ascension en ligue supérieure pose certes des problèmes d'ordre financier, la Commune pouvant intervenir au moyen de subventions ou d'aides ponctuelles auxquelles il est favorable même si ça ne doit pas devenir une habitude. Quoi qu'il en soit, le choix appartient au Conseil municipal.

En conclusion, **M. Hulliger** souhaite poursuivre l'aide aux clubs, en ajoutant qu'il préfère parler d'équipe fanion ou de première équipe plutôt que de sports d'élite. Il estime que leurs résultats sont une excellente carte de visite pour la Commune.

Pour **M. Ducrot**, il est clair qu'en apportant son aide financière à un club, la Commune crée une certaine émulation qui peut amener ce club à être confronté à des situations délicates faute de ressources financières. Il s'agit donc de déterminer ce que l'on veut soutenir ou pas et ce qu'est l'élitisme.

M. Ducrot fait toutefois remarquer qu'il est question ce soir d'octroyer un prêt sans intérêts, en précisant que les prêts déjà accordés ont fait l'objet d'une convention signée avec les responsables de club, qui a été respectée jusqu'à ce jour. Il termine en rappelant que les subventions sont accordées en toute transparence et qu'un quotient de répartition financière le plus équitable possible a été mis en place.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération No 40/2006**

présentée par la commission des sports relative à l'octroi d'un prêt sans intérêts de CHF 55'000.- en faveur du Club des patineurs de Meyrin (CPM) section hockey afin de pallier à un manque de liquidités de sa trésorerie

Vu la situation financièrement inquiétante de la trésorerie du CPM hockey;

Vu les engagements financiers pris par le comité du CPM hockey et son manque de liquidité pour y faire front;

Vu que cette situation n'est pas due à une gestion délictueuse mais à une difficulté passagère pour le comité de trouver les sponsors nécessaires à l'entrée de la trésorerie envisagée lors du budget 2005-2006;

Vu les intentions et les engagements pris par le comité du club pour qu'à l'avenir les budgets des saisons futures soient équilibrés et permettent le remboursement de la somme prêtée;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des sports, dans sa séance du 12 décembre 2006,

DECIDE

PAR 23 OUI ET 5 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 55'000.-** destiné à un prêt sans intérêts permettant au comité du CPM hockey de pallier à un manque de liquidités de sa trésorerie,
2. d'associer à ce prêt l'engagement du comité du CPM hockey au remboursement de la dette par 4 annuités de CHF 13'750.- au minimum ou plus vite si la future situation financière du club le permettra,
3. que le prêt sera comptabilisé dans le compte des investissements puis porté à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif sous la nature 155 "prêts et participations permanentes".

* * *

6. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 281'000.- destiné à financer les travaux de rénovation des installations de la chaufferie de l'école des Champs-Fréchets et les raccordements en énergie de la nouvelle crèche (projet No 17a/2006). Rapports des commissions d'énergie, bâtiments et gérance (M. Boccard, R) et des travaux publics (M. Iswala, S)**

M. Boccard donne lecture du rapport de la commission d'énergie, bâtiments et gérance du 4 octobre 2006, tenue sous la présidence de M. Mouraret et en présence de MM. Sansonnens, Morand et Collados :

"M. Mouraret ouvre la séance et présente M. Verbugh, directeur du pôle énergie aux SIG, et M. Monard, responsable des activités gaz et chaleur aux SIG.

M. Sansonnens rafraîchit la mémoire des commissaires au sujet du chauffage à distance, le sujet avait été abordé en 2003 et en 2004, l'objectif étant de mettre en réseau de chauffage à distance. C'est l'arrivée du TCMC qui réactive ce dossier.

M. Berbugh présente la stratégie thermique des SIG.

Afin d'identifier les bons projets, des cartes de quartier avec localisation des chaufferies ont été établies, le projet de chaufferie à paille d'Agri-Genève figure parmi les solutions. Le projet Cadiom (chauffage aux déchets ménagers des Cheneviers) est un réseau de chauffage à distance. Une centrale à gaz alimente un réseau Lignon/Aéroport. L'idée est de prendre les réseaux existants et de les étendre à d'autres communes. Le quartier des Vergers pourrait être alimenté par ce système de chauffage. Les travaux du TCMC permettront de poser les tuyaux pour amener la chaleur à Meyrin, l'étude a été faite par le Scane, les autorisations de construire n'ont pas encore été délivrées mais le projet pourrait être réalisé dès 2007.

Le projet No 17/2006 concerne la rénovation de la chaufferie de l'école des Champs-Fréchets et par la même occasion l'alimentation de la crèche. Les coûts concernent les branchements et le changement des accessoires de régulation. La puissance totale installée est de 750 kW, une chaudière récupérée à Cointrin de 230 kW et une petite chaudière des CFF de 35 kW. Dès la mise en réseau avec le CAD, il faudra démonter les deux chaudières et neutraliser les citernes de mazout. Les frais de mise en réseau concerneront surtout les taxes de raccordement.

Un commissaire remarque que le CAD n'alimentera pas le quartier des Champs-Fréchets en priorité, les chaudières récupérées tiendront-elles le coup ?

M. Collados ne peut pas garantir la durabilité des brûleurs mais, comme le précise un commissaire cointrinois, la chaudière de l'école de Cointrin est en bon état car elle a été débranchée quand l'école a été raccordée au gaz. De plus, ce n'est pas la chaudière d'origine.

L'entretien d'une école est indispensable et les travaux n'engendrent pas beaucoup de frais, relève un autre commissaire.

M. Morand informe les commissaires que la Commune a mis une certaine pression auprès de M. Cramer pour pouvoir effectuer les travaux en même temps que le tram. Le CAD est à l'état d'avant-projet, le tram est à l'état de projet définitif.

En ce qui concerne les coûts de raccordement, plus le client est important, plus le prix est dégressif, le quartier des Vergers est un client important et de plus l'hôpital de la Tour est très intéressé, la demande est forte.

Le président met aux voix la délibération. Elle est acceptée à l'unanimité."

M. Iswala donne ensuite lecture du rapport de la commission des travaux publics :

"Le président ouvre la séance à 21h00 et procède aux salutations d'usage.

Un commissaire précise et rappelle déjà que la commission présente n'est là que pour se prononcer sur l'utilité et les coûts des travaux annoncés. La remarque est pertinente et approuvée par le président qui insiste sur le fait que la commission des travaux statue sur le choix des produits et leur prix.

M. Collados, dans sa brillante présentation des coûts chiffrés en votre possession, rappelle que la régulation électronique de la chaufferie de l'école des Champs-Frêchets a été introduite il y a 20 ans et doit être renouvelée.

Cette analyse des coûts des différents postes proposés est suivie des questions des commissaires.

Premièrement, les commissaires veulent avoir des précisions au sujet du raccordement de la future crèche. En outre, ils demandent si la régulation existante pour la crèche est encore en bon état mécanique au niveau des vannes. Sur le plan protection incendie, ils veulent s'assurer qu'il y a un système d'extincteur automatique qui est prévu.

Au point de vue sécurité, M. Collados rassure les commissaires qu'il y aura un extincteur à l'aplomb du brûleur, automatique. S'agissant de raccordement de la future crèche, M. Collados prévoit d'enlever les brides actuelles, de poser des vannes, une vanne d'arrêt, une sonde ainsi qu'un comptage spécifique pour la crèche et l'installation de tuyauterie dans le tunnel jusqu'à la crèche. Il rappelle à l'occasion que la régulation existante pour la crèche sera démontée et remplacée. Par contre les conduites du tunnel, quant à elles, seront conservées.

Malgré la présentation exhaustive de M. Collados, un commissaire aimerait savoir s'il y a eu des négociations avec les fournisseurs de chaufferies et quelle est la longévité des chaufferies ? Y aura-t-il un système de télésurveillance ? Est-il prévu dans le projet le chauffage à distance ?

M. Collados certifie que les prix ont été négociés avec les fournisseurs d'origine et précise que les chaufferies ont une durabilité de plusieurs décennies avec les pièces usuelles à changer de manière régulière. Enfin, il est prévu pour cette installation ainsi que pour toute autre installation future ou renouvelée la télésurveillance.

S'agissant du chauffage à distance, toute l'installation restera, exceptées les chaudières. Cette installation sera parfaitement compatible et prête à accueillir le chauffage à distance. Aussi, le chauffage à distance n'est pas prévu avant 2011 selon les SIG, informe M. Sansonnens.

L'ensemble des commissaires est satisfait, estime que les coûts présentés sur le devis sont raisonnables et remercie M. Collados pour sa présentation concise et son professionnalisme.

Le président procède au vote de la délibération qui est accepté à l'unanimité."

Etant donné qu'il s'agit d'une rénovation permettant d'économiser de l'énergie, ce qui profitera en outre à une nouvelle construction, **Mme Zwick-Merchan** aimerait savoir s'il est possible d'obtenir une subvention.

M. Sansonnens répond qu'il n'est pas question de remplacer le chauffage actuel au mazout par un chauffage produit avec une énergie renouvelable. En conséquence, la Commune n'a droit à aucune subvention.

M. Iswala donne connaissance de la position des socialistes :

"Il faut rappeler que la chaufferie de l'école de Champs-Fréchets ainsi que les installations électriques de régulation datent de la construction de l'école.

Ces installations pour certaines très vieilles, ne peuvent plus garantir un fonctionnement sûr et performant. Aussi ces installations ne répondent plus aux critères des lois énergétiques en vigueur, dont la tendance générale est la réduction des consommations d'énergie.

Compte tenu de ce qui précède, notre groupe est favorable à cette rénovation et au raccordement de la nouvelle crèche d'une part, et d'autre part, le projet présenté limite les frais parce qu'il utilise du matériel recyclé."

M. Schweizer relève que la vétusté des installations qui accroît le risque de panne, de même que la réduction de la consommation d'énergie et l'obligation de respecter les lois en vigueur en matière d'énergie incitent le parti radical à approuver cette délibération qui a obtenu l'approbation unanime des commissaires.

M. Devaud annonce que le groupe démocrate-chrétien acceptera également cette délibération et tient à relever la qualité de la présentation faite par M. Collados en commission. En effet, celui-ci ne s'est pas contenté d'imaginer que ces installations seraient raccordées un jour à la nouvelle technique du CAD mais il a fait toutes les démarches possibles sur les différentes variantes et les a présentées aux commissaires afin qu'ils puissent faire leur choix en toute connaissance de cause.

M. Le Chevalier de Prévile fait part de la position des Verts :

"Ce projet très bien étudié par le service de M. Collados a recherché les solutions les moins coûteuses et fait appel, autant que faire se pouvait, à la récupération. La construction d'une nouvelle crèche dont le chauffage proviendra partiellement de la chaufferie que ce projet prévoit de rénover serait en soi une raison suffisante d'augmenter la puissance de cette chaufferie.

Qui plus est, ce projet fait la part belle aux économies d'énergie. Les Verts de Meyrin-Cointrin pensent que c'est un projet-modèle et voteront donc avec conviction et plaisir cette ouverture de crédit."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Brulhart** met au vote la **délibération No 17a/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 281'000.- destiné à financer les travaux de rénovation des installations de la chaufferie de l'école des Champs-Fréchets et les raccordements en énergie de la nouvelle crèche

Vu l'obligation que nous avons de rationaliser les dépenses d'énergie;

Vu la nécessité de rénover la production, la distribution de chaleur et la régulation des installations du bâtiment concerné;

Vu la nécessité d'alimenter en énergie la nouvelle crèche;

Vu les "intentions d'investissements 2005 – 2012";

Vu les rapports des commissions énergie, bâtiments et gérance ainsi que des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2006,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 281'000.-** destiné à financer la rénovation de la chaufferie de l'école des Champs-Fréchets et l'alimentation en énergie de la nouvelle crèche,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense en 10 annuités, de 2007 à 2016, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 21.331.

* * *

7. **Résolution présentée par le Conseil administratif demandant au Conseil municipal de soutenir la demande de réexamen de la position d'un établissement post obligatoire aux Vergers auprès du président du Département du territoire (projet No 14/2006)**

M. Brulhart propose de renvoyer cette résolution transformée en proposition du Conseil administratif à la commission d'urbanisme.

M. Girardet signale avoir écrit le 15 novembre dernier au Conseil municipal, avec copie au Conseil administratif, pour les informer qu'une initiative serait lancée le 21 novembre 2006 concernant la construction d'une salle omnisports couplée à un collège sis au-dessus du lac des Vernes. Or, le 21 novembre, le Conseil administratif a annoncé au Municipal qu'il avait écrit au Conseil d'Etat pour lui demander de renoncer à cet emplacement pour le collège.

M. Girardet s'étonne, d'une part, de n'avoir pas reçu d'accusé de réception de son courrier et, d'autre part, que le Conseil administratif ne l'ait pas avisé au préalable que le libellé de son initiative était erroné. Il fait remarquer en effet que le maire doit avoir eu connaissance du libellé d'une initiative pour qu'elle puisse être approuvée par le Conseil d'Etat.

Par conséquent, il estime que le Conseil administratif ne respecte pas la démocratie en demandant ce soir au Conseil municipal de modifier l'emplacement du collège, et ceci d'une manière officielle puisque l'ordre du jour est publié dans la FAO.

En conclusion, **M. Girardet** considère que c'est au peuple de s'exprimer sur des questions aussi fondamentales que l'emplacement d'un collège.

M. Sansonnens répond que le Conseil administratif a un rôle à jouer qui consiste à analyser les différentes situations. Il ajoute que le conseiller administratif délégué a été auditionné le 26 avril 2006 par la commission d'aménagement du territoire du Grand Conseil au sujet de la problématique de l'emplacement du collège.

M. Girardet rappelle que, lors du vote du plan directeur du quartier des Vergers le 3 octobre dernier, il a posé une question sur l'emplacement de la salle omnisports au Conseil administratif mais celui-ci ne lui a alors pas dit qu'il avait eu un contact avec le Conseil d'Etat quant au changement de l'emplacement de la salle.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote du renvoi de la **proposition mentionnée au point No 7 de l'ordre du jour à la commission d'urbanisme.**

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

* * *

8. **Résolution relative à l'approbation du plan No xxx de référence à l'élaboration du plan localisé de quartier défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï du plan directeur du quartier de Cointrin (projet No 15/2006). Rapport de la commission d'urbanisme (M. Hulliger, Ind)**

Avant de procéder à la lecture de son rapport, **M. Hulliger** propose que le Conseil se prononce sur le vote immédiat puisque c'est la première fois que cet objet lui est présenté.

M. Sansonnens explique que le périmètre concerné par cette résolution est inclus dans le plan directeur du quartier de Cointrin. Il ajoute que ce projet fait suite à une audition de M. Cramer en commission d'urbanisme élargie lors de laquelle a été évoquée la problématique de ce secteur où plusieurs requêtes en autorisations de construire ont été déposées. En effet, la réalisation de différents plans localisés de quartier pour cette zone a interpellé le Conseil municipal qui a décidé de surseoir à leurs votes.

M. Sansonnens rappelle que le Conseil municipal a approuvé l'établissement d'un plan directeur de quartier pour l'ensemble de Cointrin et que le Conseil d'Etat a demandé une réponse d'ici la fin de l'année afin de pouvoir se déterminer sur plusieurs plans localisés de quartier déposés. C'est la société Urbaplan qui a étudié les possibilités de développement dans ce quartier en tenant compte des diverses propositions. Une séance d'information à la population a ensuite été organisée et les associations Agir pour Cointrin, des intérêts de Cointrin, Cointrin-ouest ainsi que la coopérative des Ailes ont été associées aux discussions pour l'élaboration du plan directeur de quartier de manière à évoquer l'ensemble de la problématique pour le secteur en question. Il s'agissait de proposer une alternative à l'urbanisation de la parcelle concernée, ce que tout le monde regrette et souhaite éviter à l'ensemble du quartier.

Compte tenu des problèmes de délais, un projet de résolution est donc proposé ce soir, qui peut éventuellement être voté immédiatement. **M. Sansonnens** précise que celui-ci concerne un secteur particulier puisque le plan localisé de quartier de Cointrin doit encore faire l'objet nombreuses discussions.

Etant donné que le quartier en question suscite de nombreux débats, **M. Girardet** préfère renvoyer cette résolution en commission d'urbanisme. En effet, il fait remarquer celle-ci s'est déterminée sur des gabarits et a préavisé une image seulement et non pas la résolution. De plus, plusieurs questions restent en suspens, notamment le numéro du plan qui n'est pas indiqué dans le titre, ce qui pourrait prêter à confusion et poser des problèmes de procédures.

Aussi, pour éviter une perte de confiance avec les interlocuteurs de Cointrin et se déterminer en toute connaissance de cause, il propose de renvoyer ce projet en commission en demandant un délai supplémentaire d'un mois à M. Cramer.

M. Brulhart rappelle que le Bureau a choisi le vote immédiat et il met cette option aux voix.

Le **vote immédiat** est **APPROUVE PAR 21 OUI, 6 NON ET 1 ABSTENTION.**

M. Hulliger donne ensuite lecture du rapport de la commission d'urbanisme :

"Tout commença le mardi 11 avril lorsque le Conseil municipal refusa un premier PLQ situé à l'angle des chemins Terroux et Sapins. Après l'apparition d'un premier bouton à l'angle Terroux – Joinville, les conseillers municipaux décidèrent de vacciner Cointrin contre une scarlatine immobilière. Le PLQ Terroux – Sapins, suivi de deux autres projets fermement refusés par ce même Conseil le 13 juin 2006, servirent de détonateur, ce qui n'eut pas l'heur de plaire à M. Cramer, président du département du territoire, qui s'étonna fort de la chose. C'est pourquoi nous eûmes le grand honneur d'accueillir M. Cramer le mercredi 21 juin en séance de commission d'urbanisme élargie, dans le but avoué de lui faire part de nos doléances concernant les projets d'urbanisation démesurés envisagés à Cointrin.

Après les salamalecs d'usage, M. Girardet, président, cède la parole à M. Cramer qui nous explique qu'avec dix autres communes, Meyrin aura la grande chance de jouer un rôle important ces prochaines années dans le développement urbanistique du canton. M. Cramer ne comprend donc pas notre refus concernant ces PLQ. Nous lui expliquons que nous souhaitons avoir une vision plus globale du développement de Cointrin et que ces PLQ "timbres-poste" risquent de mettre en péril le plan directeur du quartier de Cointrin que nous avons lancé l'année dernière. Nous avons donc demandé un moratoire sur cette zone tant que ce plan directeur de quartier n'est pas finalisé et adopté par notre Conseil. M. Cramer dit entendre nos revendications mais il se retrouve confronté à la loi qui donne le droit à un propriétaire de faire valoir ses droits à bâtir sur une zone qui est déclassée depuis des décennies. Les commissaires présents demandent à M. Cramer de nous accorder un délai et de retenir les PLQ jusqu'à ce que notre PDQ soit finalisé. M. Cramer accepte de patienter jusqu'à la fin de cette année. Passé ce délai, il ne répondra plus de rien.

Mardi 28 juin : présentation de la phase diagnostic du plan directeur du quartier de Cointrin par M. Weil du bureau Urbaplan.

M. Girardet, président, ouvre la séance en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif en charge de l'Urbanisme et de MM. Monnet, Morand, Kobler et Maag du SUTPE. Nos invités sont Mme Giraud, du bureau Triporteur, Mme Scaler du bureau CSSA et M. Weil du bureau Urbaplan.

M. Girardet rappelle que nous avons pour mission d'établir un calendrier précis d'ici la fin de cette année afin de répondre aux attentes de M. Cramer. La parole est donnée à M. Weil pour la présentation de la phase diagnostic. Cointrin est victime de son succès. Il se trouve pile dans l'axe de développement de la rive droite allant de la gare Cornavin à l'aéroport. L'avenue Louis-Casaï et la route de Meyrin forment deux axes structurants. Une densification le long de Louis-Casaï est inévitable d'autant plus que le trafic routier va subir une hausse, passant de 25'000 véhicules par jour à 30'000 dans un premier temps puis 48'000 dans un deuxième temps. Le rectangle Casaï, Terroux, Sapins et Joinville est déjà déclassé depuis plus de 40 ans. Le plan directeur cantonal prévoit de déclasser la zone villa survivante en 3^e zone de développement. M. Weil soumet à l'assemblée un état des lieux qui fait part de plusieurs incohérences dues en grandes parties aux nuisances sonores qui ne permettent plus aujourd'hui de construire ou de maintenir de l'habitat. Il montre plusieurs "slides" expliquant que de nombreuses villas sont louées, ce qu'il considère comme des poches de faible résistance face à une urbanisation densifiée, que d'autres sont occupées par des propriétaires qui mettront certainement les pieds au mur. M. Weil nous montre ensuite une première esquisse de ce qui serait possible de réaliser à Cointrin-ouest en matière d'habitat, habitat qui serait constitué essentiellement de petits immeubles de deux ou trois étages sur rez, avec un développement tertiaire important entre les chemins des Ailes et du Ruisseau et l'autoroute. Un axe de parc et d'activités publiques pourrait être envisagé entre les Avanchets et la chapelle catholique. Il précise qu'à Cointrin, nous n'avons pas de constructions ayant une grande valeur patrimoniale.

La parole est donnée aux commissaires qui estiment que ce qui est présenté est certes intéressant mais que cela va dénaturer sérieusement le quartier de Cointrin.

La question qui se pose est comment empêcher la prolifération de PLQ "timbres-poste" tels que ceux qui ont déjà été présentés. M. Weil répond que le PDQ devrait permettre de réglementer les PLQ à venir qui devront être en conformité avec ce même plan directeur. Les propriétaires devront se mettre à plusieurs s'ils veulent voir réalisés leurs droits à bâtir. Un autre commissaire s'étonne que nous n'en soyons qu'aux balbutiements concernant ce PDQ que nous avons lancé en 2005. Il y a urgence puisque M. Cramer nous met la pression pour que tout soit finalisé avant la fin de cette année. M. Sansonnens répond qu'il a d'abord fallu établir un cahier des charges avant de lancer des appels d'offre en janvier 2006, que l'adjudication s'est faite en avril et que l'étude a démarré en mai. Plusieurs commissaires constatent que ce PDQ est calqué sur le plan directeur cantonal. L'un d'eux demande encore une fois si le plan directeur communal peut proposer de conserver la zone villa contrairement aux vœux du Conseil d'Etat. M. Monnet répond qu'il sera difficile de prouver à M. Cramer que le plan directeur cantonal se trompe, autrement dit qu'il y a peu de chance que nos revendications soient entendues. En fin de séance, M. Girardet récapitule en rappelant aux mandataires que la commission d'urbanisme préconise le maintien de la zone villa actuelle, qu'elle admet que la zone située le long de l'autoroute passe en zone de développement et qu'une proposition soit faite en ce qui concerne la zone concernée par les trois PLQ contestés sur Cointrin-est. Fin de la séance.

Mardi 13 septembre : présentation de l'état d'avancement de l'étude pour le PDQ de Cointrin par M. Weil d'Urbaplan. Disparition de M. Monnet, jeune retraité et apparition de M. De Riva, représentant du département du territoire.

Après les présentations d'usage, M. Girardet passe la parole à M. Sansonnens qui rappelle, en ce qui concerne Cointrin, qu'il y a une zone déclassée depuis 1964 et que le canton veut déclasser le reste de la zone villa en 3e zone de développement. C'est là-dessus que s'est penché notre mandataire, M. Weill du bureau Urbaplan. Ce dernier nous présente l'état de ses cogitations. Il est ennuyé car il se retrouve face à plusieurs contradictions. Le canton veut modifier la zone villa alors que la commission d'urbanisme souhaite la conserver. Le canton a besoin de logements mais les contraintes sonores limitent la possibilité de réaliser de l'habitat. Il est difficile d'établir un développement pour des raisons de morcellement du territoire cointrinois. M. Weil précise que malgré ces contraintes, plusieurs PLQ voient néanmoins le jour. Il souhaite que le PDQ permette d'organiser le développement au lieu de le subir. Autrement dit, prévenir vaut mieux que guérir. En résumé, l'établissement de ce PDQ est une opération complexe. M. Weil trouve que le déclassement de la zone villa existante en 3e zone de développement est intéressant car cela nous permettrait de contrôler le développement. Les enjeux sont grands. Pour le canton : respecter la politique du logement, et pour la Commune : promouvoir une politique de l'habitat à l'échelle du quartier. Cela permet de mettre en relation trois éléments : le Social, l'Environnement et l'Economie qui, une fois réunis, permettront d'obtenir un espace vivant, viable, équitable et durable. Pour établir un PDQ, il faut tenir compte des contraintes suivantes : les axes routiers (nuisances, pollution), les bruits aériens (que l'on doit pouvoir moduler), les voisins et les transports publics. Les buts : prévoir des activités sur les bords de l'autoroute, densifier la zone villa, créer des espaces verts, donner aux propriétaires la possibilité de construire. Pour arriver à cette fin, M. Weil propose plusieurs variantes :

Variante 1 du secteur est de Cointrin:

1. densification décroissante sans respecter le parcellaire de Casaï aux Corbillettes (de R+6 côté Casaï à R+2 aux Corbillettes);
2. créer une zone commerciale du côté du chemin du Jonc;
3. créer des accès par l'arrière aux immeubles situés le long de l'avenue Louis-Casaï.

Variante 2 : même topo mais on respecte le parcellaire. Problème : pas d'espaces publics envisageables.

Variante 1 du secteur ouest :

Cette variante prévoit une centralité de quartier à l'ouest du chemin Parmelin, un secteur d'activité en bordure du chemin des Ailes, une réserve pour des équipements publics situés sur un axe nord-sud, un gros bâtiment du côté de l'échangeur autoroutier (R+10).

Variante 2 : idem mais avec des équipements publics situés plus au nord et à l'ouest de l'école.

Variante 3 : des bâtiments orientés différemment, des espaces verts plus importants.

Variante 4 : urbanisation sous forme d'îlots permettant d'obtenir de vastes espaces verts.

Fin de la présentation.

Sur mon cahier de note, j'ai dessiné une tête de mort qui semble correspondre aux états d'âme de plusieurs commissaires étonnés du résultat de cette étude.

Un commissaire regrette que nous, commune de Meyrin, allions vers un déclassement progressif de notre territoire et ceci de manière abusive. Il lui semble que le message transmis par la commission d'urbanisme avait été clair : maintenir la zone villa existante. Or, on nous présente un projet faisant fi de ces recommandations. La question mille fois posée demandant à quoi sert un plan directeur communal se repose. Si c'est pour s'allonger sur le plan directeur cantonal, autant aller à la pêche. D'autres s'insurgent pour dire que Meyrin a déjà bien donné et que d'autres communes pourraient être impliquées. On parle de "favellisation", de nouvelles nuisances créées par ces constructions. Face au raz de marée subi par M. Weil, M. De Riva intervient pour faire un plaidoyer. Il dit que le mandat demandé par la Commune était impossible à réaliser pour le mandataire compte tenu des exigences du canton. Il ajoute que la proposition faite par Urbaplan est raisonnable et que même cette proposition minimum risquerait de ne pas passer la rampe auprès du Grand Conseil. M. Weil tient à répondre à plusieurs questions. En ce qui concerne le maintien de la zone villa existante, il précise que le projet prévoit une transition douce et offre une maîtrise du développement par les propriétaires. Dans certains secteurs, le maintien en zone villa ne se justifie pas. Quant à la "favellisation", il insiste sur le fait que les nouveaux quartiers envisagés offriront une grande qualité de vie. Enfin, proposer de construire ailleurs ne ferait que déplacer les nuisances. Il estime que le plan directeur communal doit constituer un espace de négociation. Un commissaire rétorque en disant que le

choix du canton est déjà fait et qu'on a plus qu'à se la coincer. Même si la Commune met les pieds au mur, le canton fera ce qu'il voudra, quand il voudra et où il voudra. Mme Scaler, très discrète jusqu'à présent, demande la parole. Elle se montre plus nuancée. L'idée de ce plan directeur communal est d'arriver à une urbanisation décidée par les habitants. M. Sansonnens abonde dans ce sens en disant que le travail fait par le bureau Urbaplan est très bon et que l'idée d'arriver à une transition douce est intéressante. Il annonce qu'il a agendé une date pour faire une présentation publique le lundi 25 septembre. Les commissaires estiment à l'unanimité qu'une présentation doit être faite à la population, même si le Conseil administratif doit se faire massacrer. La date du 25 septembre est donc confirmée. Il est rappelé également que M. Cramer se languit et qu'il attend une réponse de la Commune concernant les PLQ refusés dans le secteur de Cointrin-est.

Mercredi 22 novembre 2006 : état d'avancement du sous-secteur Est délimité par les chemins Terroux, Sapins, Joinville et l'avenue Louis-Casaï. Disparition de M. De Riva et apparition de M. Cazora du bureau Transitec, spécialiste des circulations.

Qu'est-ce que c'est que ce souk ? Tel pourrait être résumé le préambule de M. Girardet, président, lorsqu'il a pris connaissance du cahier des charges du plan directeur communal et du plan directeur de quartier de Cointrin, cahier des charges qui tient compte des conclusions d'une étude de mutation de la zone villa de Cointrin effectuée par un certain M. Luscher. Il estime que le Conseil administratif a voulu influencer les mandataires pour l'établissement de l'étude du PDQ de Cointrin. M. Sansonnens répond que l'étude en question avait uniquement pour but de déterminer les possibilités de mutation du secteur villas en cas de regroupement de plusieurs parcelles et que cela ne concernait que le secteur délimité par Casaï, Terroux, Sapins et Joinville, secteur déclassé depuis des lustres. Quant à la zone que le canton veut déclasser, M. Sansonnens estime qu'il faut essayer de limiter les dégâts afin de proposer quelque chose de raisonnable qui sied au canton. La sempiternelle question concernant la marge de manœuvre de la Commune vis-à-vis du canton ressurgit. Le Conseil municipal souhaite conserver la zone villa telle qu'elle est. La Commune doit pouvoir se faire entendre. Si tel n'est pas le cas, autant rentrer à la maison. Le spectre de M. Cramer est à nouveau brandi. On nous informe que les promoteurs des PLQ refusés ce printemps reviennent à la charge et ont écrit à M. Cramer pour faire pression, pression que M. Cramer nous transmet via un courrier nous demandant de lui communiquer notre décision pour la fin du mois d'octobre ! Le Conseil administratif lui a répondu pour lui demander de patienter encore un peu. La parole est donnée à M. Weil qui nous présente l'état de son étude concernant Cointrin-est. Il commence par le secteur concerné par les PLQ en suspens. Son étude prévoit un îlot dont l'indice d'utilisation au sol est de 1, soit inférieur aux PLQ déposés qui atteignent un indice de 1,4. Du R+6 est prévu sur Louis-Casaï, les deux derniers étages pouvant être du logement. Côté Sapins, on se contenterait d'immeubles de 5 étages, soit du R+4 destinés uniquement au logement. En ce qui concerne la zone comprise entre les Sapins et les Corbillettes, il est prévu des bâtiments allant de R+3 à R+2. Du côté de l'autoroute, le logement y étant prohibé pour cause de nuisances sonores trop importantes, un secteur d'activités y serait créé.

M. Cazorla prend le relais pour aborder la problématique des circulations. Premier constat : les circulations transversales à l'avenue Louis-Casaï sont problématiques. Le but serait d'améliorer une circulation entre Cointrin-est et Cointrin-ouest, actuellement quasi impossible. Autre objectif : éviter le transit dans le quartier. Créer de nouveaux logements sans alourdir la circulation, tel est l'enjeu. Le chemin du Jonc deviendrait l'axe principal de desserte interne. Quant aux sens des circulations, ils auraient pour but de limiter les sorties sur Louis-Casaï en créant des voies de circulation à sens unique. La parole est redonnée aux commissaires qui demandent si la séance de présentation à la population du 25 septembre s'est bien passée. M. Weil répond que les habitants ont été rassurés car ils craignaient principalement d'être expropriés ou obligés de construire. Les habitants semblaient plus craindre la question des gabarits que le changement de zone. Le projet faisant état de gabarits décroissants a été bien reçu par la population. Un commissaire propose que l'étude se concentre sur le rectangle déjà déclassé et oublie le reste de la zone villa que le canton souhaite déclasser. Il ne s'opposerait pas à une densification de la zone comprise entre le chemin du Jonc et l'autoroute. L'heure étant déjà passablement dépassée, M. Girardet lève la séance et annonce qu'une autre commission est d'ores et déjà prévue mercredi prochain.

Mercredi 29 novembre : suite de la présentation par M. Weil.

Après les présentations d'usage, M. Girardet donne la parole à M. Weil qui répond à plusieurs questions soulevées lors de la précédente séance. En ce qui concerne la fameuse question concernant la marge de manœuvre par rapport au plan directeur cantonal, M. Weil cite plusieurs exemples de communes qui s'y sont essayées. Onex n'a pas réussi à faire valoir ses options concernant un passage de zone villa en 3^e zone de développement. C'est le monde à l'envers ! Versoix a pu obtenir un déclassement de zone agricole en 3^e zone. Vernier a fait plusieurs demandes de modification de zones qui ont toutes été déboutées par le Conseil d'Etat. En ce qui concerne les gabarits, c'est au plan directeur communal de les fixer. Tout promoteur éventuel souhaitant établir un PLQ devra s'y aligner. M. Morand recentre le débat. La commission d'aujourd'hui a pour but de fixer une ligne directrice concernant le rectangle Casaï, Sapin, Terroux et Joinville. M. Cramer nous écrit quasiment tous les jours pour savoir ce que nous fichons. Si nous tardons trop, M. Cramer lâchera les fauves. Face au tollé des commissions précédentes, le Conseil administratif a décidé de cibler ce soir sur le périmètre concerné par les PLQ refusés. Pour le reste du PDQ de Cointrin, et plus particulièrement la zone située entre les Sapins et les Corbillettes, on verra plus tard. D'ailleurs, sur les "slides" présentés, les immeubles précédemment dessinés dans cette zone ont disparu pour laisser place aux villas actuelles. Un commissaire annonce avoir en sa possession un article de loi qui affirmerait que la zone en question n'aurait pas été déclassée selon les normes en vigueur et qu'il pourrait y avoir un vice de forme. M. Weil parle de superposition de zones et que la zone villa disparaîtra dès l'approbation des PLQ. Un autre parle de droits à bâtir cédés lors de la construction de la tour bleue proche de l'Hôtel 33 et que, par conséquent, on ne pourrait pas prévoir des R+4 dans cette zone. M. Weil nous dit n'avoir trouvé aucune trace de ces restrictions. A une question concernant les circulations, M. Weil estime qu'il faudrait élargir Terroux, mettre les Sapins en sens unique en direction de Joinville et offrir un accès par le Jonc. Nous abordons ensuite la problématique des nuisances sonores. Et là, miracle. Grâce aux progrès de la technologie d'insonorisation, il semblerait que la construction de

logements serait possible au-delà de la valeur limite d'immiscions pour un degré de sensibilité 2. Le département autoriserait un dépassement de 3dB. Un commissaire craint qu'un promoteur décide de construire plus haut que ce qui est prévu sur le PDQ qui nous intéresse ce soir. M. Weil est catégorique : la réponse est NON. Les gabarits fixés par le PDQ ne peuvent pas être dépassés, à savoir du R+6 sur Casaï, du R+5 sur Terroux et du R+4 sur les Sapins, Joinville et Jonc. Puisque nous avons le pouvoir de fixer les gabarits, un commissaire nouvellement indépendant propose de les abaisser d'un étage par rapport à ce qui est proposé, soit du R+5 sur Casaï et du R+4 sur Terroux et R+3 sur les Sapins, Joinville et Jonc. Cette proposition provoque l'ire d'un autre commissaire qui déclare que tous les partis ont annoncé dans leur programme que nous avons un manque chronique de logements et que diminuer d'un étage, c'est diminuer l'offre et que...

Le président coupe court. La séance tire à sa fin. M. Girardet soumet au vote la proposition de diminuer d'un étage les gabarits proposés sur Louis-Casaï. Résultat : 1 oui, 7 non et 2 abst. La même proposition pour Terroux, les Sapins, Joinville et Jonc est refusée par 0 oui et 7 non. Entre les deux votes, 3 votes ont disparu. Enfin, la commission préavise favorablement l'image proposée par 6 oui, 2 non et 1 abstention.

Ceci clôt ce rapport de la commission d'urbanisme."

M. Chambers déplore la manière dont ce dossier a été traité par l'exécutif communal de même que les délais très stricts et les pressions exercées par le Département du territoire et le Conseil administratif. D'autre part, il s'étonne qu'il ait fallu une année et demi après le vote du crédit destiné à l'élaboration d'un plan directeur communal pour obtenir les premiers résultats concernant Cointrin. **M. Chambers** regrette également que les débats publics avec la population concernée ainsi que les entretiens avec les associations cointrinoises n'aient servi à rien, et qu'on ne prenne pas le temps d'étudier les différentes options possibles pour ce quartier qui ne semble pas prioritaire.

Etant donné que l'assemblée a malheureusement refusé de renvoyer cette résolution en commission d'urbanisme, il se voit obligé de poser ce soir quelques questions. En premier lieu, il demande quelles seront les implications financières pour la Commune de la construction des 250 logements prévus dans le secteur concerné, notamment au niveau des classes d'écoles à créer, et le coût de l'assainissement de cette zone, sachant qu'il n'y a pas de séparation des eaux claires et eaux usées à Cointrin. Par ailleurs, **M. Chambers** aimerait connaître le numéro du plan xxx, la proportion de logements sociaux, à loyer libre et en PPE, et où se trouveront les parkings des logements puisque seuls des parkings sous l'immeuble administratif sont indiqués sur le plan. Enfin, il fait remarquer qu'il est impossible de construire un immeuble de type R+4 au chemin du Jonc étant donné que les droits à bâtir du propriétaire ont déjà été vendus lors de la construction de la tour de 13 étages à Cointrin.

La séance est suspendue de 20h30 à 21h30.

(Mme Di Santolo quitte la séance)

En préambule, **M. Girardet** indique que le Conseil administratif l'avait assuré qu'un délai supplémentaire pouvait être demandé à M. Cramer et s'étonne que ceci n'ait pas été fait. Il ne comprend pas non plus que, contrairement à ce qu'on lui avait laissé entendre, ce point ne soit pas renvoyé en commission, d'autant plus que celle-ci n'a jamais pu se réunir sans la présence des mandataires et des promoteurs, ce qu'il regrette.

En conséquence, il se voit obligé de poser quelques questions ce soir. Premièrement, il aimerait lui aussi connaître le numéro du plan de référence mentionné dans le titre de la résolution et être assuré qu'il s'agit bien de voter un plan localisé de quartier. En référence aux termes du 2^e point du "décide", **M. Girardet** aimerait savoir s'il est demandé que les services élaborent un ou plusieurs PLQ conforme(s) à ce plan et si ce dernier terme concerne le plan de référence ou le plan localisé de quartier. Il relève encore que le titre du plan annexé à la résolution mentionne qu'il s'agit d'un plan de référence pour l'établissement des PLQ. Au vu de ce qui précède, il considère que de telles approximations pourraient poser des problèmes juridiques si ce plan faisait l'objet d'oppositions. Enfin, il fait remarquer que les gabarits peuvent être modifiés par le Municipal.

En référence au ton adopté par M. Girardet et au fait que ce dernier lui a demandé, de même qu'à Mme Zwick-Merchan, de prêter plus d'attention à ses propos, **M. Ducrot** souhaite qu'il y ait plus de sérénité dans les débats et plus de respect envers les membres de cette assemblée.

M. Ballaman appuie les propos de M. Ducrot et fait remarquer à M. Girardet que Mme Zwick-Merchan est libre de l'écouter ou non. Il constate en outre que celui-ci ne cesse d'agresser le Conseil administratif et craint que la législature ne finisse mal s'il continue ainsi. En conclusion, **M. Ballaman** lui demande de ne pas reporter sur cette assemblée les problèmes qu'il a rencontrés au sein de son groupe.

M. Brulhart demande à M. Ballaman de s'en tenir à l'objet en discussion.

Mme Revillet donne connaissance de la position de son parti :

"Le groupe socialiste soutient cette résolution d'élaboration du plan localisé de quartier de la zone Jonc/Sapins/Terroux/Louis-Casaï car il va permettre la construction d'un groupe d'immeubles à hauteur raisonnable, 3 ou 4 étages sur rez, protégés par des bâtiments mixtes bureaux/logements sur l'avenue Louis-Casaï. Ceci évitera la construction d'immeubles au coup par coup au gré des différentes opérations immobilières.

Au vu de la crise actuelle, nous pensons qu'une urbanisation bien réfléchie prévoyant des espaces verts, permet de mettre à disposition de la population, tout particulièrement des jeunes meyrinois, des logements accessibles à tous, tout en préservant la zone agricole et une zone villa aérant la ville.

Je vous remercie."

M. Tschudi donne lecture de la position des Verts :

"Les Verts s'étaient opposés, comme l'ensemble du Conseil municipal d'ailleurs, aux différents PLQ "timbres-poste" qui pullulaient dans ce quartier de Cointrin-est.

Pour le maintien d'une qualité de vie acceptable dans une région déjà suffisamment exposée à des nuisances multiples dues à l'aéroport, l'autoroute, l'avenue Casaï, nous avons soutenu la revendication des Cointrinois d'élaborer préalablement un plan directeur du quartier de Cointrin. Aujourd'hui, un projet de plan directeur existe pour l'ensemble de Cointrin. Il fait encore l'objet de multiples débats, ce qui est normal et il n'est donc pas question que nous l'adoptions ce soir. En revanche, la loi étant ce qu'elle est, l'unique opportunité qui nous est donnée pour empêcher le développement anarchique du quartier par des mini-PLQ est de nous prononcer ce soir sur la partie de ce plan directeur de quartier qui est contenue dans la résolution présentée ce soir et dans son plan qui s'y rapporte.

Les Verts estiment que le plan qui nous est soumis répond aux différentes exigences qui nous tenaient à cœur.

- D'abord, il offre des logements, que nous souhaitons de qualité, à proximité de la ville et de transports publics performants. Nous sommes favorables à la construction, sur notre commune, de logements qui répondent à ces critères. La situation géographique et l'évolution des mentalités nous font penser que ces nouveaux immeubles n'engendreront pas obligatoirement un trafic supplémentaire important.
- Ensuite, le plan réserve pour les nouveaux habitants des espaces piétonniers, des zones de détente et de verdure à l'abri des nuisances des routes environnantes.
- De plus, les chemins des Joncs, de Joinville et des Sapins resteront en zones de rencontres et pourront bénéficier d'un aménagement digne de rues résidentielles, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce sera ainsi également une plus-value pour les habitants actuels. Nous espérons que l'aménagement d'un vrai trottoir sur l'avenue Casaï contribue également à une modération du trafic motorisé privé sur cet axe.
- Enfin, il nous semble que cette partie de plan s'inscrit parfaitement dans l'environnement actuel de Cointrin et ne représente pas une atteinte aux quartiers adjacents.

C'est pourquoi, les Verts, en prenant en considération les intérêts des uns et des autres, apportent leur soutien à ce plan et demandent également, comme le demande la résolution, l'annulation des "PLQ timbre-poste" précédents."

Avant de poursuivre la discussion, **M. Brulhart** fait part de son souhait que les débats restent sereins, qu'ils portent sur les objets à l'ordre du jour et que l'on évite les attaques personnelles.

M. Girardet considère que c'est lui qui est attaqué ce soir. Il ajoute qu'il a d'autant moins agressé le Conseil administratif que, selon lui, M. Sansonnens a bien géré ce dossier dont plusieurs questions restent toutefois sans réponses. A ce sujet, il note que Mme Revillet vient de dire que les socialistes allaient accepter ce plan localisé de quartier et en déduit qu'il y a un malentendu au sein de cette assemblée quant à cette résolution. De plus, les plans localisés de quartier pour Cointrin mis en suspens par le Conseil créent une confusion supplémentaire qui vient s'ajouter au problème rencontré avec les images directrices. **M. Girardet** mentionne en outre que les Cointrinois ont déjà dépensé plus de CHF 100'000.- en frais de justice pour essayer de combattre le premier plan localisé de quartier accepté par le Conseil.

En conclusion, il trouve préférable de renvoyer ce projet en commission en précisant encore que le Conseil administratif n'a pas à faire de forcing à ce sujet.

M. Kirschmann note qu'un consensus a été trouvé avec les habitants de Cointrin et a été attristé par ce qu'il a entendu ce soir. Quoi qu'il en soit, il va demander l'avis de juristes car il ne comprend que l'on vote un plan sans numéro, plan auquel il s'opposera.

En premier lieu, **M. Sansonnens** indique que le numéro du plan est mentionné sur le schéma annexé, à savoir No 0631-A1_3, et il propose d'amender la résolution en conséquence.

Il explique ensuite la hiérarchie en matière de plans dont il donne l'ordre :

- 1^{er} le plan directeur cantonal
- 2^e le plan directeur communal
- 3^e les plans directeurs de quartier
- 4^e les plans localisés de quartier
- 5^e les documents liés aux demandes d'autorisations : DP (demandes préalables), DR (demandes de renseignements), DD (demandes définitives).

M. Sansonnens signale que, dans le cas présent, on se trouve dans une situation intermédiaire où il s'agit de répondre au Conseil d'Etat sur un plan dénommé "plan de référence" qui permettra d'ouvrir la discussion avec ledit Conseil mais sans que l'on sache aujourd'hui s'il sera accepté tel quel. Il rappelle que le Municipal a demandé un moratoire sur un certain nombre de plans localisés de quartier auxquels il s'opposait. L'assemblée doit prendre une décision en vue de présenter un dossier ayant une certaine homogénéité et avec une vision globale afin d'éviter à la Commune d'être soumise à l'avenir aux plans localisés de quartier tant décriés par le Municipal. Il fait remarquer en outre que certains propriétaires veulent densifier leurs terrains et qu'il n'est pas possible de maintenir les villas dans ce secteur. Par conséquent, il s'agit d'être le plus raisonnable possible afin que ce plan soit accepté par le Conseil d'Etat, **M. Sansonnens** précisant en effet qu'il y a obligation d'arriver à un consensus, faute de quoi M. Cramer fera passer ses plans localisés de quartier que chacun sera libre de contrer jusqu'au Tribunal fédéral, ce qui ne réglera toutefois pas les problèmes.

M. Sansonnens ajoute encore que le Conseil administratif n'était pas opposé au renvoi de cette résolution en commission d'urbanisme mais, suite aux discussions menées au Bureau, il a été décidé d'un commun accord de proposer le vote immédiat.

M. Sansonnens souhaitant répondre aux questions de M. Chambers, ce dernier propose un ajournement afin d'éviter de prolonger la séance mais **M. Brulhart** lui demande de ne pas interrompre M. Sansonnens.

Celui-ci explique donc qu'il s'agit d'une première prise de position sur un dossier et que les différents problèmes quant aux écoles et à l'assainissement seront étudiés au fur et à mesure. Cependant, il relève d'ores et déjà que des taxes d'équipement sont prévues qui permettront de financer une partie de l'assainissement et qu'un agrandissement de l'école actuelle est possible. En ce qui concerne le type de logements, il est envisagé de mettre des services dans le bâtiment longeant l'avenue Louis-Casaï, mais les étages supérieurs pourraient accueillir des logements.

En résumé, **M. Sansonnens** rappelle que ce dossier doit encore évoluer et qu'il est question aujourd'hui d'approuver un plan de référence afin que le Conseil d'Etat dispose d'une première image qu'il pourra toutefois modifier. Il peut également réactiver les plans localisés de quartier déposés, ce que la Commune de Meyrin souhaite éviter.

M. Hulliger aurait également souhaité que les commissaires puissent discuter à huis clos. Quant au libellé du "décide", il reconnaît qu'il n'est pas clair puisqu'il est question de trois plans, le plan de référence, le plan directeur et le plan localisé de quartier dont on ne sait pas qui va l'élaborer.

D'autre part, il pense impossible de remettre en question le développement du secteur concerné, celui-ci ayant été déclassé il y a 40 ans, et il juge donc préférable d'essayer d'harmoniser les projets qui y sont envisagés. Toutefois, comme il est dans les prérogatives du Conseil municipal de définir les gabarits, **M. Hulliger** propose de diminuer d'un étage la hauteur des immeubles sis le long du chemin des Sapins, en passant à des R+3, afin de ne pas trop obstruer la vue des villas riveraines. Il considère que l'aménagement de logements aux deux derniers étages des bâtiments situés le long de l'avenue Louis-Casaï permettrait de compenser la diminution de logements qu'il vient de proposer. A ce sujet, il rappelle les densifications à venir ou réalisées dans les quartier des Vergers, de Monthoux, du Bournoud ainsi qu'au Jardin Alpin et en déduit que l'effort communal en matière de logements est déjà élevé. Si sa proposition n'était pas acceptée par le Conseil d'Etat, il estime que la Commune n'aurait alors plus qu'à valider tous les plans localisés de quartier qui lui seront soumis. **M. Hulliger** fait d'ailleurs part de ses inquiétudes au vu des projets à venir et craint que l'on soit en train de sacrifier les habitants d'une région.

M. Devaud relève que la commission d'urbanisme s'est déterminée sur un plan localisé de quartier précis et qu'elle a, dans un premier temps, éliminé la zone comprise entre le chemin des Corbillettes et celui des Sapins. Il considère également que la commune de Meyrin a déjà fait un énorme effort en matière de logements.

En ce qui concerne le déclassement de ce secteur, il est difficile d'avoir une réponse claire sur les projets envisagés, ce qui ne facilite pas la décision des conseillers qui peuvent avoir l'impression de ne pas maîtriser le dossier. Il note toutefois que cette zone est déclassée depuis très longtemps, que les promoteurs font pression sur M. Cramer et que le Tribunal fédéral a débouté les habitants de Cointrin. Il trouve difficile de savoir si la pratique des plans localisés de quartier timbre-postes va perdurer en acceptant ce plan, ce que les conseillers ne veulent surtout pas.

En conclusion, **M. Devaud** signale que le PDC acceptera probablement le plan présenté ce soir mais s'insurgera si cette acceptation implique celle du PLQ ou du plan directeur communal de toute la zone de Cointrin. De même, ajoute **M. Devaud**, le PDC n'acceptera pas le diktat de l'Etat et défendra les prérogatives communales. Quant à lui, il s'engage à refuser tout déclassement supplémentaire à Cointrin.

M. Iswala tient tout d'abord à apporter une rectification en annonçant que le parti socialiste ne soutient pas le plan localisé de quartier mais le plan de référence à l'élaboration du PLQ d'un secteur. Il considère que tous ceux qui sont opposés aux PLQ timbres-poste devraient approuver cette résolution qui doit être mise au vote ce soir, M. Cramer ayant accordé un délai suffisant à la Commune pour se déterminer.

Quant au fait qu'il n'y a pas eu de discussion en commission à huis clos, il fait remarquer que le président avait la possibilité de demander à M. Weil de se retirer de la séance. Enfin, il trouve malhonnête de prétendre que M. Cramer veut imposer son choix à la Commune du moment que ce dernier est venu discuter avec les conseillers et leur a octroyé un délai pour prendre une décision.

M. Chambers aimerait avoir des précisions quant aux nombre et type de logements prévus et sur la dimension des surfaces dédiées aux activités commerciales. Il souhaite également être assuré que les arbres seront plantés en pleine terre, comme mentionné en commission, et s'étonne que les parkings soient prévus uniquement sous les immeubles commerciaux.

Il ajoute que beaucoup de questions restent en suspens et propose en conséquence un ajournement et le renvoi de cette résolution à une commission d'urbanisme supplémentaire.

M. Brulhart lui fait remarquer que l'assemblée s'est déjà prononcée à ce sujet et lui demande de s'y conformer.

M. Sansonnens répond que les arbres seront plantés en pleine terre dans la partie centrale, que tous les garages seront construits sous les bâtiments et qu'il n'y aura donc pas de parking sous les zones herbeuses du centre. Quant au type de logements et d'activités, il est souhaité une certaine mixité mais on ignore encore le type d'activités qui occupera les locaux. Il précise cependant qu'il s'agit d'un plan général de référence et que les promoteurs et propriétaires devront trouver des solutions pour chaque situation.

Enfin, il explique que, d'habitude, les PLQ sont établis par les services de l'Etat sur la base des informations communiquées et des discussions y relatives.

M. Jimenay comprend d'autant mieux le courroux de certains que les documents présentés sont approximatifs. Aussi, il demande qu'à l'avenir, les résolutions soient précises d'autant plus que, d'un point de vue juridique, chaque mot a son importance. En conséquence, il propose que la résolution soit modifiée en indiquant qu'il s'agit d'approuver le plan de référence à l'élaboration de ce plan localisé de quartier et non pas des PLQ. En effet, cette formulation prête à confusion car pouvant se référer à des PLQ futurs.

M. Dörig aimerait savoir si la Commune doit faire plaisir au Conseil d'Etat avant de défendre les intérêts des habitants de Cointrin. Par ailleurs, il a l'impression que l'on veut bâcler un dossier mal ficelé.

Mme Ecuyer fait part de l'avis du parti radical :

"Ce plan de référence sur un périmètre bien délimité ne répond sans doute pas aux vœux de tout un chacun. Toutefois, comme il tient compte des délais impérativement impartis par M. Cramer, il pourrait donner une marge de manœuvre pour des négociations futures avec le canton. Rappelons-nous qu'en cas de refus, les plans localisés de quartier en suspens pourraient entrer en force.

C'est pourquoi le groupe radical acceptera cette résolution."

Mme Bordry, avec l'appui de trois conseillers, demande que l'on passe au vote.

M. Girardet estime qu'il aurait fallu arrêter les débats et voter sur l'ajournement proposé par M. Chambers.

Auparavant, il tient à revenir sur la remarque de M. Iswala selon qui le président de la commission d'urbanisme aurait pu demander à M. Weil de se retirer afin que la commission puisse discuter à huis clos. A ce sujet, il signale que les conseillers avaient de nombreuses questions à poser à ce dernier et qu'en outre, M. Morand l'avait assuré que ce dossier pourrait encore être traité dans une nouvelle séance. En conséquence, il demande que l'on revienne sur le vote du Municipal et que l'on renvoie cette résolution en commission.

M. Girardet fait encore remarquer que, contrairement à ce qu'a mentionné M. Jimenay, il ne s'agit pas d'élaborer un plan localisé de quartier. Le libellé de la résolution n'est d'ailleurs pas clair puisqu'il fait référence à l'élaboration du PLQ, alors qu'il s'agit des futurs PLQ qui seront présentés dans les mois suivant l'acceptation de ce plan. Par conséquent, il approuvera l'ajournement de cette résolution.

M. Tschudi y est opposé car ce dossier a déjà été longuement discuté.

En premier lieu, **M. Brulhart** met au vote l'**ajournement** de la **résolution No 15/2006** qui est **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est ensuite mis au vote l'**amendement** proposé par M. Hulliger qui consiste à diminuer d'un étage les bâtiment sis le long du chemin des Sapins, qui passent de R+4 à R+3 (sans attiques).

Cet **amendement** est **APPROUVE PAR 13 OUI, 9 NON ET 5 ABSTENTIONS**.

Il est ensuite discuté du libellé de la résolution et de l'amendement de M. Jimenay.

M. Jimenay explique que son amendement a pour but de préciser clairement que le Conseil se prononce sur ce plan localisé de quartier précis et non pas sur de futurs PLQ, conformément à ce qui a été voté en commission.

M. Brulhart signale qu'il ne s'agit pas d'un PLQ et propose de voter plutôt un **amendement** consistant à mentionner le numéro du plan de référence dans le titre, à savoir le plan No 0631-A1_3.

Cet **amendement** est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Girardet fait encore remarquer qu'il est mentionné en haut du plan annexé qu'il s'agit d'un plan de référence pour l'établissement des PLQ et demande que le libellé de la résolution soit modifié en conséquence.

M. Sansonnens reconnaît qu'il s'agit de voter un plan concernant plusieurs PLQ et ajoute que l'on retrouve la même problématique avec le plan directeur de quartier. C'est un contrat passé entre l'Etat et la Commune définissant une base pour l'établissement des PLQ.

M. Girardet relève que le "décide" doit également être modifié puisqu'il est mentionné l'élaboration d'un ou plusieurs PLQ.

M. Ballaman considère qu'il ne faut pas ergoter et rappelle que l'assemblée souhaite éviter les plans localisés de quartier timbres-poste, ce qui est le but de ce projet.

M. Sansonnens propose de rectifier la résolution en mentionnant qu'il s'agit d'approuver le plan de référence du quartier défini par les chemins du Jonc, des Sapins, etc.

M. Brulhart met donc au vote la modification du titre et du point 1 du "décide" de la résolution No 15/2006 comme suit :

"... plan No 0631-A1_3 de référence du quartier défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï du plan directeur du quartier de Cointrin".

Cet **amendement** est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Chambers propose de rajouter un 3^e point aux conclusions de la résolution, à savoir :

3. de maintenir la zone villa existante à Cointrin.

M. Sansonnens pense qu'il faut être cohérent et note que cette requête ne concerne pas le secteur dont il est question ce soir. Il rappelle en outre qu'elle a déjà été transmise au Conseil d'Etat.

L'**amendement** de M. Chambers est mis aux voix et **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Chambers demande encore le vote nominal, ce qui est appuyé par plus de trois conseillers.

Il est donc procédé au vote nominal de la **résolution No 15/2006**

relative à l'approbation du plan N°0631-A1_3 de référence du quartier défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï du plan directeur du quartier de Cointrin

Vu le plan directeur cantonal,

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Lalat) du 4 juin 1987, dont l'art. 11bis entré en vigueur le 25 janvier 2003 fait obligation aux communes d'élaborer un plan directeur communal,

Vu la délibération adoptée en séance du 15 juin 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- à cette fin et demandant prioritairement l'étude d'un plan directeur de quartier pour Cointrin,

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD),

Vu les procédures menées jusqu'au Tribunal fédéral par plusieurs habitants de Cointrin dans le cadre de l'adoption du plan localisé de quartier No 29'153-526, situé à l'angle des chemins De-Joinville et des Sapins,

Vu le refus, à l'unanimité, du Conseil municipal en séance du 11 avril 2006, du projet de plan localisé de quartier No 29'367-526 situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins,

Vu la mise à l'enquête des PLQ N^{os} 29'515 et 29'516 déposés par le Département du territoire et provisoirement suspendus,

Vu la résolution No 07/2006, approuvée par le Conseil municipal le 16 mai 2006, présentée par la commission d'urbanisme demandant un moratoire dans l'élaboration de plans localisés de quartier ou la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin,

Vu la résolution No 08c/2005 demandant au Conseil administratif d'entamer les démarches en vue du maintien de la zone villa actuelle de Cointrin,

Vu la séance de commission d'urbanisme élargie du 21 juin 2006, en présence du président du Département cantonal du territoire, au cours de laquelle une suspension provisoire des PLQ déposés sur le secteur a été convenue jusqu'au mois de décembre 2006, date à laquelle la Commune s'est engagée à fournir un projet alternatif concernant le secteur faisant l'objet de la présente résolution,

Vu les demandes de renseignements N^{os} 17'969, 17'860, 17'499, 17'501, 17'963, 17'736 sur le secteur et l'obligation du canton d'y répondre,

Vu le risque exposé par le président du Département cantonal du territoire d'un dépôt de recours de la part des différents requérants des demandes précitées pour déni de justice formel auprès du canton,

Vu le courrier du président du Département cantonal du territoire daté du 26 octobre 2006, invitant la Commune à transmettre à ses services un projet alternatif dans les plus brefs délais de manière à pouvoir adapter les PLQ avant la fin de l'année,

Vu le projet de plan directeur de quartier de Cointrin mené par le bureau Urbaplan, ainsi que l'étude de transport menée par le bureau Transitec, présentés en commissions municipales les 28 juin, 13 septembre, 22 et 29 novembre,

Vu la séance d'information publique et les 3 séances de concertation qui ont suivi, auxquelles participaient les principales associations concernées,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu le rapport de la commission d'urbanisme,

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, en séance du
12 décembre 2006,

DECIDE

PAR 20 OUI, 5 NON ET 2 ABSTENTIONS

- d'approuver le plan N°0631-A1_3 de référence du quartier défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï du plan directeur du quartier de Cointrin;
- de charger le Conseil administratif de transmettre ce plan approuvé à la direction de l'aménagement du territoire cantonal, en veillant à ce que les services élaborent un (ou plusieurs) PLQ conforme(s) à ce plan quant aux gabarits, implantations et programmes, en exigeant l'annulation des PLQ ayant fait l'objet d'enquêtes publiques précédentes.

Annexes : plans

Résultat du vote

Ballaman Eliane	non	Hamann Philippe	oui
Ballaman Johann	oui	Hulliger Jean-Philippe	oui
Boccard Pierre	oui	Iswala Kwatangolo	oui
Boccard Yolande	abs.	Jimenay Arthur	oui
Bordry Geneviève	oui	Kirschmann Jean-Pierre	non
Chambers Mathieu	non	Le Chevalier de Préville Yvon	oui
Devaud Jean-Marc	oui	Mouraret Jean-Paul	oui
Dörig Kurt	non	Revillet Janine	oui
Doudin Paola	oui	Schweizer Didier	oui
Dumalle Marcel	oui	Tremblet Laurent	oui
Ecuyer Renée	oui	Tschudi Pierre-Alain	oui
Feusier Chantal	oui	Wyss Jean-Claude	oui
Girardet Jean-François	abs.	Zwick-Merchan Léonore	oui
Girardet Myriam	non		

9. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Zwick-Merchan, Adg)

"Année 2005-2006 (juin 2005 – décembre 2006)

Sous la présidence de M. Roland Sansonnens, conseiller administratif, et dirigée par Mme Yolande Cuttelod, cheffe du service social pour les Aîné-e-s.

Les bureaux de la commission consultative des Aîné-e-s ont préparé :

- Les commissions consultatives (voir ci-dessous)
- L'organisation des différentes visites:
Centre du contrôle aérien Sky-Guide, Centrale de distribution Migros, Cern, Jardin alpin, Laboratoire aérodynamique de l'école d'ingénieurs de Genève, les serres communales, EMS Jura La Tour, Grand-Théâtre, site archéologique sous la Cathédrale, Espace Rousseau, poste de Montbrillant, château Voltaire, OM Pharma, ABB Sécheron, manufacture de montre de luxe, Globe de l'innovation, cimetière des Rois, entreprise Bourquin, station du Prieuré, station d'épuration des eaux usées, promenade au bord de la Versoix, Musée Rath, Musée d'art et d'histoire, Musée d'histoire des sciences, Musée Ariana, Maison Tavel, Musée d'ethnographie (ces visites ont été organisées et accompagnées par les membres du bureau : Mme Ecuyer, M. Chuard, M. Rossé et moi-même).
- L'organisation des diverses randonnées:
A la découverte du Rectangle d'or - Satigny à Peney par le Nant d'Avril - Les bords de la Versoix - Dégustation des bondelles fumées à Onnens (VD) – Morat-Neuchâtel-Bienne-Soleure - De Soral à Thairy - Carouge - Veyrier au bord de l'Arve - Le bord du Rhône et presque île de Loex -Les séjour-vacances à Engelberg - Le Grand-Bois du Pont de Bossy vers Sauverny - Pregny-Chambésy-Bellevue - Le Moulin de Vert - Mandement - Vézenaz-Plateau de Frontenex - Marché de Noël de Morges - Les Teppes de Verbois-Bord du Rhône rive droite - La Champagne de Laconnex à Soral - Onex-Bernex - Visite du Musée d'Inès à Dardagny -Meyrin-Fernex-Bossy-Collex - De Dardagny à Challex (France) - Hermance-Tougues (Port de Chens) - Ch.des Ecrevisses-Chambésy-Gd Saconnex-Aéroport - Onex-Grand-Lancy-Carouge -Chouilly à la Chaumaz (ces randonnées ont été organisées et accompagnées par Mme Rickenbacher, MM. Barbalat, Chuard et Filleux).
- Les thés dansants (3 en 2005 et 5 en 2006) – Environ 300 participants
- Les vacances des Aîné-e-s (La Grèce en 2005, Malte en 2006)
- Les clubs de midi (9 repas chaque année) - Moyenne de 130 personnes
- La journée de prévention contre les dangers de la canicule (21 juin) en 2005 et 2006.
- Les cours d'activités physiques et de remise en forme (commencés en 2006)
- Des sorties de nordic-walking, tous les mardis (Mme Perriraz) (commencées en 2006)
- Les cours d'initiation à l'informatique et traitement de texte (avec l'AHVM)
- Les cours internet (avec l'AHVM).
- La marche-rallye du 4 octobre 2006.

Commissions consultatives des Aîné-e-s (moyenne de 85 personnes)

- 15.09.2005 "La vie c'est le mouvement" par MM. Michel Fischer et Olivier Baldacchino, Physiothérapeutes.
- 28.09.2005 "Prévention contre la criminalité et le vol" par M. Cédric Humair de la Police genevoise.
- 24.11.2005 "Vieillir en ville" par Madame Naïma Mameri, architecte-urbaniste.
- 30.03.2006 "Meyrin, quel avenir?" par M. Roland Sansonnens, conseiller administratif.
- 11.05.2006 "Enjeux d'un théâtre municipal à Meyrin" par M. Mathieu Menghini, directeur de Théâtre Forum
- 21.09.2006 "J'ai mal partout! Trucs et moyens pour soulager mon rhumatisme" par Mme Béatrice Fonjallaz, infirmière.
- 23.11.2006 "Quelle solidarité aujourd'hui?" par M. François Longchamp, conseiller d'Etat.

Des visites hebdomadaires à des personnes isolées de plus de 75 ans ont été organisées, avec des personnes au chômage.

Les info-aînés sont envoyées tous les deux ou trois mois, à tous les retraité-e-s de Meyrin.

Les Aînés participent de façon très enthousiaste à toutes les activités organisées et cela encourage les intervenants bénévoles à continuer à collaborer avec le service des Aînés."

En complément à son rapport, **Mme Zwick-Merchan** tient à souligner la bonne ambiance qui règne au bureau et à la commission consultative des Aînés, dont les membres bénéficient des encouragements de M. Sansonnens. Elle ajoute que le bureau a décidé de proposer à des chômeurs, formés par la Croix-Rouge, d'effectuer des visites hebdomadaires aux personnes isolées de plus de 75 ans. La situation de ces personnes est une préoccupation majeure dans le canton et **Mme Zwick-Merchan** relève que cette solution donne toute satisfaction.

* * *

10. Projets de résolutions

Néant.

* * *

11. Projets de motions

Néant.

* * *

12. Propositions individuelles

M. Ballaman donne connaissance d'une proposition de M. Charpier. Celui-ci ne comprend pas pourquoi la Commune distribue le nouvel horaire des TGP à mi-janvier alors qu'il entre en vigueur à mi-décembre. Il demande donc que cet horaire soit envoyé suffisamment tôt aux habitants.

D'autre part, **M. Ballaman** propose que la commission des sports se réunisse pour discuter de la nouvelle situation du FC Meyrin dont les tribunes n'ont pas encore été construites alors que le club ne figure plus en challenge league. Or, celles-ci faisaient suite aux exigences de cette ligue et **M. Ballaman** pense qu'il est donc temps de réfléchir aux priorités de la 5^e étape du Centre sportif municipal, sans forcément tout remettre en cause.

En ce qui concerne les TPG, **M. Ducrot** déduit de la proposition de M. Charpier que la Commune devrait demander aux TPG de lui fournir un horaire modifié avant la parution de leurs propres horaires.

Quant à la commission des sports, il fait remarquer que le dossier des tribunes est en route et il s'étonne que M. Ballaman veuille remettre en cause les normes. S'il reconnaît que les travaux du stade de football font suite aux résultats de la première équipe, **M. Ducrot** considère toutefois qu'il ne faut pas remettre en question les normes, faute d'avoir un jour un stade adéquat.

Il ne comprend d'ailleurs pas que M. Charpier ait présenté une résolution en vue d'accélérer la construction de la patinoire et du boulodrome, dossiers que l'administration étudie actuellement, et que **M. Ballaman** veuille maintenant rediscuter des priorités. Il fait remarquer que le Conseil administratif ne saura alors plus dans quelle direction aller.

M. Devaud ajoute que la construction des tribunes va commencer au début de l'an prochain et ne peut donc être remise en question maintenant. Quant à la patinoire, selon le planning des investissements présenté par le Conseil administratif, une délibération y relative devrait être soumise au Municipal d'ici le mois de mars prochain. Enfin, il pense que le Conseil administratif va traiter la résolution déposée par M. Schweizer au sujet du boulodrome dans le courant du printemps.

* * *

13. Questions

Faisant suite à sa demande exprimée lors du précédent Conseil municipal, **M. Dumalle** annonce que personne ne s'est inscrit pour la course des élus de Bernex.

D'autre part, il a constaté qu'une trentaine seulement des 123 places de parking provisoirement créées pendant les travaux du centre commercial sont occupées, et il se demande en conséquence pourquoi il n'a pas été mis en place un "park and ride" afin d'utiliser les 100 places vides en permanence.

En outre, **M. Dumalle** signale que des arbres apparemment en excellent état ont été abattus aux marais de Mategnin, mais il a cependant appris que cet abattage avait été fait en accord avec Pro Natura.

Enfin, il tient à remercier M. Ducrot d'avoir rapidement réglé un problème à la douane de Mategnin, où un plot sur la rue R.-A.-Stierlin a été scié à sa base, ce qui laissait le passage aux véhicules. En effet, il a constaté qu'un nouveau plot avait été remis en place en très peu de temps.

En ce qui concerne les marais de Mategnin, **M. Ducrot** indique qu'ils sont gérés par Pro Natura, en ajoutant que l'abattage des arbres lui a également fait mal au cœur mais que c'était nécessaire afin de laisser la place à de jeunes arbustes.

Quant au "park and ride", **M. Sansonnens** explique qu'il s'agit d'un parking privé financé par le centre commercial de Meyrin pour ses collaborateurs, le CCM craignant que ceux-ci ne puissent plus se parquer sur les P1 et P2 pendant les travaux. Il n'est donc pas possible de le transformer en P&R.

(Après coup, il est annoncé qu'une commission de l'environnement devant discuter de Pro Natura est prévue en janvier prochain).

M. Hulliger se fait le porte-parole de joueurs de pétanque de Cointrin qui souhaitent que leur terrain soit couvert. Il aimerait avoir plus d'informations à sujet car il semblerait que cette requête ait été transmise au Conseil administratif.

M. Ducrot répond que la Commune a déjà donné suite à une demande déposée il y a deux ans visant à remettre en état le terrain de pétanque existant et à en réaliser un deuxième. Il ajoute que, le jour-même où ceci était réalisé à la satisfaction des utilisateurs, il était interpellé pour que le terrain soit couvert. Or, il rappelle qu'un boulodrome est prévu dans le cadre de la 5^e étape du centre sportif et note qu'il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes.

Mme Ecuyer aimerait savoir si la Commune a pu faire quelque chose en faveur de l'association Les P'tits Bouchons qui est sur le point de cesser ses activités. Elle a pris note qu'une commission de l'environnement allait être convoquée à fin janvier pour en discuter.

M. Sansonnens explique avoir pris contact avec la Fédération pour les terrains industriels de Genève afin de savoir si des locaux étaient disponibles dans une zone industrielle, mais celle-ci ne met pas de locaux gratuits à disposition, **M. Sansonnens** précisant que l'association aimerait obtenir un local d'environ 500 m². La SGIPA a également été contactée mais celle-ci n'est intéressée que dans la mesure où elle peut récupérer de l'argent pour ses propres bénéficiaires.

Il ajoute que la FTI a pris contact avec M. Chambaz, directeur du service cantonal de gestion des déchets, et que ce dossier est actuellement entre les mains de M. Cramer mais aucune décision n'a encore été prise.

En conclusion, les démarches entreprises ne laissent pas présager une décision favorable pour l'association Les P'tits Bouchons et **M. Sansonnens** termine en indiquant qu'il a été proposé à la responsable de l'Association de demander de l'aide à ses collègues français, ce qu'elle ne souhaite pas faire.

M. Jimenay a été contacté par des habitants lui ayant fait part de leurs difficultés à joindre l'îlotier vert. Aussi, il aimerait savoir si le système actuel d'enregistrement des demandes de levées des objets encombrants pourrait être modifié, en installant un répondeur ou le courrier électronique afin de répondre de manière plus adéquate aux demandes.

M. Ducrot précise qu'il n'est pas possible de mettre un répondeur au central téléphonique du CVH et que, pour ce faire, le central devrait donc être remplacé afin d'établir une ligne directe avec la mairie, ce qui est onéreux. Il rappelle toutefois que si l'on téléphone entre 7h30 et 17h00 au 0800 21 21 21 (appel gratuit), il est répondu immédiatement. Quant aux e-mails, les habitants peuvent écrire à l'adresse *meyrin@meyrin.ch*, les messages étant transmis au service de l'environnement, mais cette solution sera moins rapide que le téléphone.

M. Schweizer relève que l'on peut aussi faire de la pétanque à Mategnin et en déduit qu'il y a de nombreux amateurs de ce sport dans la Commune, ce qui implique que le dossier du boulodrome doit avancer.

D'autre part, il a entendu dire récemment que le CERN avait l'intention de délocaliser une partie de ses activités en Allemagne aux environs de 2011. Par conséquent, il se demande s'il est pertinent de continuer à accéder aux diverses requêtes du CERN et propose de se renseigner au préalable.

M. Ducrot en prend note.

M. Hulliger annonce que la soirée récréative pour laquelle il a remis des invitations aux conseillers aura lieu le vendredi 3 février à 20h00 à la salle Antoine-Verchère.

* * *

La séance est levée à 23h20/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 1^{er} février 2007.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Jean-Claude BRULHART